

(La séance a démarré à 12h08mn sous la présidence de son Excellence Professeur Mathurin Coffi NAGO, Président de l'Assemblée Nationale).

* * *

* *

*

M. le Président. Chers collègues députés, merci d'être là. Messieurs les ministres et les différents collaborateurs qui les accompagnent, bonjour à tous !

Nous allons, conformément aux dispositions de l'article 41 du Règlement Intérieur, procéder à la vérification du quorum.

Monsieur le Secrétaire Parlementaire, vous avez la parole.

M. André OKOUNLOLA-BIAOU, Deuxième Secrétaire Parlementaire. *(Procède à l'appel nominal des députés).*

M. le Président. Bien ! Merci beaucoup, monsieur le Secrétaire Parlementaire !

Chers collègues députés, nous n'avons pas la majorité requise pour pouvoir ouvrir la séance. Conformément aux dispositions de l'article 41.2, nous allons devoir renvoyer l'ouverture de la séance à une heure plus tard. Il est 12 heures 10 minutes à ma montre, nous allons donc nous retrouver à 13 heures 10 minutes exactement pour que nous puissions ouvrir la séance et aborder le point à l'ordre du jour. Merci beaucoup de votre compréhension. Donc, à tout à l'heure.

(La séance est ouverte à 13h 50mn.)

* * *

* *

*

M. le Président. La séance est ouverte.

Chers collègues, nous allons directement prendre connaissance des communications, mais apparemment il n'y en a pas, donc nous aurons à prendre connaissance tout à l'heure du compte rendu sommaire ! Mais je voudrais tout de même vous informer de la démission de l'un de nos collègues, monsieur Adam Boni Tessi. Il nous a écrit le 19 juin dernier pour nous faire savoir qu'il démissionne de son poste de député à l'Assemblée Nationale du Bénin pour compter de ce jour jeudi 19 juin 2014, pour convenance personnelle.

(Rires et commentaires)

Maintenant, il s'agit de savoir si les convenances personnelles sont bonnes ou mauvaises. Si elles sont bonnes, c'est tant mieux et conformément aux dispositions du Règlement Intérieur de l'Assemblée Nationale, nous avons fait appel à son suppléant pour qu'il vienne siéger en lieu et place de monsieur Adam Boni Tessi, démissionnaire. Le suppléant de ce dernier est monsieur Djaouga Mamadou Boubacar. On m'a informé qu'il a répondu à notre appel. Je voudrais donc l'inviter. Messieurs les huissiers, veuillez le conduire au perchoir pour que nous puissions le saluer et lui demander de s'installer dans l'hémicycle.

En votre nom à tous, je voudrais souhaiter la bienvenue à monsieur Djaouga Mamadou Boubacar et lui demander de prendre place dans l'hémicycle et de nous accompagner pour que la mission qui nous est assignée par le peuple béninois, nous puissions l'accomplir dans les meilleures conditions possibles. Monsieur Djaouga, soyez le bienvenu. Veuillez vous asseoir. Merci beaucoup !

(Acclamation des députés)

A présent, nous allons prendre connaissance du compte rendu sommaire de la séance du vendredi 27 juin 2014. Monsieur le Secrétaire Parlementaire, vous avez la parole.

M. André OKOUNLOLA-BIAOU. *(Donne lecture du compte rendu sommaire de la séance plénière du 27 juin 2014).*

M. le Président. Merci beaucoup ! Mesdames et messieurs les députés, je voudrais recueillir à présent vos observations sur ce compte rendu.

Il n'y a pas d'observations particulières, ce compte-rendu agréé tout le monde, il est donc adopté.

(Coups de maillet)

M. Djibril Mama DEBOUROU. S'il vous plaît, Monsieur le Président, j'ai une déclaration à faire.

M. le Président. Oui ! Est-ce que la déclaration peut attendre à la fin ?

M. Djibril Mama DEBOUROU. Si vous n'y trouvez aucun inconvénient, je souhaiterais la faire avant le démarrage des choses, si non !

M. le Président. Nous sommes saisis d'une demande de déclaration. Il n'y a pas d'objection particulière pour qu'on la fasse maintenant ou bien ? Monsieur le député, vous avez donc le droit de la faire à tout moment. Vous avez la parole

M. Djibril Mama DEBOUROU. Déclaration des députés signataires de la proposition de loi portant modification de l'article 18 de la loi n° 2001-35 du 21 février 2003, portant Statut de la magistrature.

Monsieur le Président de l'Assemblée Nationale, chers collègues députés. Conformément aux dispositions légales, un groupe de 45 députés a déposé une proposition de loi portant modification de la loi n° 2001-35 du 21-02-2003. Depuis lors, nous observons une avalanche de réactions allant de la simple réprobation à des menaces ouvertement proférées contre les députés signataires. Il nous est revenu que les noms des députés signataires ont été placardés dans certaines juridictions de notre pays à l'image de ce qui se fait lorsqu'on recherche des criminels ou des voyous. La liste ainsi affichée est précédée de la mention suivante : « *Chers collègues magistrats, la présente est affichée afin que nul n'en ignore. Elle vous est adressée afin que de mémoire de magistrat, nul n'en oublie* ». Face à cette escalade inadmissible et porteuse des germes de dérives imprévisibles,

nous députés signataires de la proposition de loi portant modification de l'article 18 de la loi n° 2001-35 du 21/02/2003, tenons à affirmer devant le peuple béninois dont nous sommes les légitimes représentants et l'opinion internationale, ce qui suit :

1- la Constitution du Bénin en son article 31 stipule. "L'Etat reconnaît et garantit le droit de grève. Tout travailleur peut défendre dans les conditions prévues par la loi, ses droits et ses intérêts, soit individuellement, soit collectivement ou par l'action syndicale. Le droit de grève s'exerce dans les conditions définies par la loi". L'article 96 de la même Constitution énonce : "L'Assemblée Nationale vote la loi et consent l'impôt".

2- L'article 98 dispose que la loi détermine les principes fondamentaux de droit de travail, de la sécurité sociale, du droit syndical et du droit de grève. Il est aisé de comprendre que la Représentation Nationale est parfaitement dans ses prérogatives, car seule détentrice du vote des lois.

3- dans l'exercice de leur prérogative constitutionnelle, la conscience des députés signataires a été interpellée par la banalisation des mouvements de grève du fait de leur caractère intempestif, d'une part et de la perte exorbitante subie par le contribuable béninois d'autre part. Les députés signataires ont conscience qu'il n'y a pas de développement de notre pays sans une justice fiable et rapide, gage de sécurité des investissements et de la confiance des justiciables. Notre pays ne peut pas continuer de tendre la main aux autres pays dans lesquels l'utilisation de ce moyen de revendication qu'est la grève est bien réglementée. C'est la dignité du Béninois qui est mise à mal. Notre volonté de rester fidèle à l'intérêt supérieur de la Nation ne saurait être ébranlée par quelques manœuvres que ce soit, ni par des considérations corporatistes. A chaque étape du développement de notre Nation, nous avons conscience que nous avons des responsabilités spécifiques, une mission particulière qu'il nous faut assumer avec courage et détermination. En tout état de cause, les députés signataires sont déterminés à préserver les droits de nos concitoyens, notamment ceux de travailler pour créer la richesse nationale. Nous nous élevons contre ces machinations sordides de personnes qui veulent ériger notre pays en une République des juges. Nous restons sereins, car la procédure législative suit son cours.

Fait à Porto-Novo, le 30 juin 2014.

Je vous remercie, Monsieur le Président.

M. le Président. Merci beaucoup pour la déclaration. Donc, nous allons pouvoir poursuivre le cours de la plénière.

La séance plénière de ce jour sera consacrée à un seul point. Il s'agit du débat d'orientation budgétaire à l'Assemblée Nationale.

Je voudrais, avant que nous n'allions dans le vif du sujet, faire rappeler certaines dispositions législatives qui sous tendent la programmation de ce point. Je vais demander au Secrétaire Parlementaire de nous rafraîchir la mémoire en nous lisant certains articles de la loi organique n° 2013-14 du 27 septembre 2013 relative aux lois de finances. Nous aurons à lire les articles 1er ; 56 ; 57 ; 58 et 59. Pour ceux qui ont la loi devant eux, ils peuvent suivre en même temps que la lecture. Monsieur le Secrétaire Parlementaire, vous avez la parole.

Débat d'orientation budgétaire à l'Assemblée Nationale.

M. André OKOUNLOLA-BIAOU. (*Donne lecture des articles ci-dessus cités*)

M. le Président. Voilà donc quelques extraits de la loi organique, la nouvelle loi organique relative aux lois de finances et c'est en vertu de ces dispositions législatives que nous nous retrouvons ce matin pour que, comme l'a indiqué ladite loi, le Gouvernement nous présente deux types de documents : le document de programmation budgétaire économique pluriannuel et le document de programmation des dépenses. Ces deux documents doivent être présentés pour information aux députés. Nous nous retrouvons donc ici, et je voudrais saluer la présence des deux ministres ainsi que de leurs cadres et me réjouir que le Gouvernement ait pris toutes les dispositions pour que cette loi puisse être mise en œuvre. Nous l'avons votée tout récemment et toute loi votée doit être respectée. Nous vous souhaitons la bienvenue, nous allons vous laisser la parole, messieurs les ministres, messieurs les représentants, pour que vous puissiez nous présenter lesdits documents.

M. Eric HOUNDETE. Motion de procédure, Monsieur le Président !

M. le Président. Allez-y ! Vous avez la parole.

M. Eric HOUNDETE. En vertu de l'article 48.2 de notre Règlement Intérieur qui stipule qu'aucun dossier ne peut être examiné en séance plénière s'il n'a été soumis à une commission, je vous ai rappelé à la séance précédente que la séance de ce matin ne pouvait se tenir dans la forme que vous avez choisie. Nul ne peut se prévaloir de sa propre turpitude. Le Gouvernement est au courant depuis septembre 2013 ou plus précisément depuis le 1^{er} janvier 2014 qu'il a l'obligation de présenter à la Représentation Nationale des documents pour le débat d'orientation budgétaire avant le 30 juin. C'est le 27 juin que vous avez mis à notre disposition le document que le Gouvernement a envoyé. En tout cas, moi, c'est le 27 juin que je l'ai reçu. Je vous ai fait l'observation, ce n'est pas un document de littérature banale. C'est un document qui comporte des informations chiffrées et je vous rappelle, Monsieur le Président que l'article 56 de la loi que vous venez de lire indique que le Gouvernement doit présenter lesdites informations sur la base d'hypothèses économiques précises et justifiées. Ce n'est pas dans une conjection que nous allons avoir ces informations précises et justifiées. Ces informations doivent faire l'objet d'une discussion en commission. Le document qui nous est présenté ressemble exactement au document de présentation budgétaire que nous recevons chaque année et la pratique dans cet hémicycle, c'est que ce document, d'abord nous le subissons en séminaire où on nous explique les différents compartiments du document, puis ensuite nous allons en commission où nous discutons avec le Gouvernement sur ce document et c'est enfin seulement que nous venons en discuter en séance plénière. L'objectif de la nouvelle loi organique portant loi des finances, c'est de faire en sorte que les députés participent à la détermination de l'orientation budgétaire. Je ne comprends pas que cet exercice, c'est pour faire une formalité esthétique ! Ce n'est pas cela. Donc, je crois que je peux vous supplier, même si le Gouvernement s'est trompé, a méconnu les règles, n'a pas été vigilant pour nous donner les documents dans l'état, même si, je sais que vous même personnellement, vous avez des contraintes calendaires, que vous devez voyager, je crois que nous devons faire les choses suivant les règles et donner un sens à l'action parlementaire. Nous ne pouvons pas venir ici faire une projection, en sortir et dire que nous avons fait un débat d'orientation budgétaire. La commission des finances est faite pour cela, la commission budgétaire aussi. Je vous prie Monsieur le Président, de déferer le dossier à la

commission des finances. Ce n'est pas en faisant cela que vous auriez violé la loi. Vous auriez violé la loi en banalisant le travail parlementaire et en refusant de faire les choses correctement. La commission des finances doit nous produire un rapport.

M. le Président. Vous avez parlé d'une motion de procédure ! Là....

M. Eric HOUNDETE. Voilà le contenu de ma motion. Si je ne l'explique pas vous ne comprendrez pas ce que je suis en train de vous demander. Merci! Et que Débourou se taise, parce que c'est moi qui ai la parole.

M. le Président. Bon ! Voilà. Je constate que beaucoup de collègues veulent intervenir sur le sujet. Bien ! C'est une action inédite, c'est la toute première fois qu'on veut mettre en œuvre cette disposition, donc c'est évident que cela puisse susciter un débat. On ne va pas le fuir ! Je vois un certain nombre de collègues qui lèvent le doigt. Je souhaite plutôt que nous puissions organiser et encadrer ce débat. Nous allons recueillir les inscriptions. S'il n'y a pas d'objections au niveau de la plénière, nous allons recueillir les inscriptions pour donner la parole à ceux qui voudraient intervenir.

(Inscription des intervenants)

Vous voulez intervenir encore ? *(Parlant à l'honorable député Eric Houndété).* C'est un débat que vous avez suscité ! Ah ! D'accord ! Vous allez participer alors, on va inscrire votre nom si vous tenez à redire les mêmes choses.

Honorable député Débourou, vous avez la parole.

M. Djibril Mama DEBOUROU. Vous me voyez très surpris par la déclaration de notre collègue. Je crois qu'ici, il est question d'une orientation que nous avons de haute lutte plutôt obtenue du Gouvernement, qu'il vienne avant l'élaboration du budget général nous présenter les grandes orientations de ce budget que nous serons amenés à étudier avant que n'intervienne le vote. De quoi il est question aujourd'hui ? Puisque quelqu'un a estimé que le Président de l'Assemblée Nationale ne pouvait pas comprendre, moi non plus, je ne comprends pas.

Et moi dans ma petite tête, je pensais que c'est une communication du Gouvernement qui devrait être faite ce matin par rapport auquel nous discuterions, puisque cela ne sera pas suivi d'un vote. C'était cela ma compréhension dans ma petite tête. Il s'agit bel et bien d'une communication du Gouvernement et je ne comprends pas quelles sont les dispositions de notre Règlement Intérieur qui obligent le Gouvernement et qui vous obligeraient vous, Président de l'Assemblée Nationale à envoyer en commission une communication du Gouvernement. Je crois que la requête qui tendrait à ajourner ce débat, ou plutôt cette présentation, je ne suis pas partant.

M. le Président. Merci bien ! Monsieur Sèhouéto.

M. Lazare SEHOUE TO. Je voudrais juste attirer votre attention sur le fait que discuter pour la première fois d'un document d'orientation ne suspend pas notre Règlement Intérieur. Notre Règlement Intérieur qui a une valeur constitutionnelle affirmée passe avant toute autre considération, y compris les considérations amicales, humaines et tout le reste. Je ne comprends pas qu'on puisse discuter de l'utilité ou de la pertinence de respecter notre Règlement Intérieur. Respectons le Règlement Intérieur, relisons ce que les articles relatifs à la plénière et aux documents que nous discutons en plénière, relisons ces articles-là et discutons-en !

M. le Président. Monsieur Houndété !

M. Eric HOUNDETE. J'étais en train de faire une motion que je vous expliquais. J'ai été interrompu et vous avez ouvert un débat. Je vous remercie d'avoir pris en compte ce que j'étais en train de dire.

Je me permets de faire quelques petits ajouts et de rappeler que nous ne sommes pas les premiers au monde, même si c'est la première fois que nous faisons cet exercice, nous ne sommes pas les premiers au monde à faire un débat d'orientation budgétaire. Cela se fait déjà dans d'autres pays, cela se fait même dans les assemblées locales et ceux qui les font dans ces assemblées n'en font pas une activité touristique comme nous voudrions le faire là. C'est une affaire sérieuse. Je vous rappelle que vous pouvez consulter sur internet, parce que c'est une source de savoir maintenant. Quand vous irez sur

internet, vous apprendrez que c'est une affaire très sérieuse. Que même si cela n'a pas un caractère décisionnel comme tendent à le dire certains de mes collègues, malgré tout, il fait l'objet de délibération du Parlement et quand vous irez lire l'article 48.2 auquel j'ai fait allusion tout à l'heure, tout sujet qui objet de délibération du Parlement, doit transiter par une commission. Je m'en vais vous faire une proposition, parce que, il y a peut être que nous avons un peu peur ? J'ai dit que la violation de nos lois, c'est le fait de bâcler le débat d'orientation budgétaire et nous allons créer par la pratique que nous allons avoir maintenant, une mauvaise tradition, une mauvaise pratique. Monsieur le Président, puisque vous avez deux vice-présidents, même si vous voyagez, je vous suggère d'envoyer le débat en commission. « Il vaut mieux avoir une petite honte que d'avoir une grande honte ». Vous aurez une grande honte en banalisant le débat budgétaire. Je vous suggère de transférer le dossier à la commission des finances, de nous donner l'occasion d'écouter le Gouvernement, de savoir comment il oriente le budget et de faire des suggestions, de faire nos réflexions, de participer à l'orientation du budget. C'est le sens du débat d'orientation budgétaire.

Monsieur le Président, si nous ne voulons pas faire comme cela, si nous ne voulons pas copier par exemple les Allemands qui font du débat d'orientation budgétaire un préalable à la rédaction du budget par le Gouvernement où chaque ministre passe pour s'expliquer; ce que nous faisons ici, après coup où nous sommes incapables de modifier quoi que ce soit. Nous sommes incapables de suggérer quoi que ce soit. Si nous voulons continuer à faire du Parlement un Parlement, je vais dire le mot en Mina "tchitchavi", si nous voulons cela; en français on dit marionnette. Si nous ne voulons pas faire cela, transférez le dossier à la commission des finances. Nous pourrions revenir ici le jeudi et nous allons prétexter hypocritement que nous avons commencé le débat aujourd'hui 30 et qu'il n'est pas achevé. Et comme nous savons arrêter l'horloge, nous allons arrêter l'horloge. Ce n'est pas compliqué. Et jeudi nous considérons que nous sommes toujours le 30. Ainsi nous aurions donné du sens à l'action du Parlement. C'est ce que je veux vous demander. Faites honneur à notre Parlement. Monsieur le Président, je vous en supplie.

M. le Président. Monsieur Laourou a la parole.

M. Grégoire LAOUROU. Moi, je pense que contrairement à tout ce que j'ai entendu tout à l'heure, nous nous devons de féliciter le Gouvernement. Parce que comme cela a été rappelé, la loi organique dont il va être fait application tout à l'heure, a été promulguée en septembre 2013. Et les différents documents prévus pour être présentés imposent une très grande charge de travail au Gouvernement, en particulier au Ministère des finances. Si aujourd'hui nous sommes en présence de ces documents-là, je pense qu'il est juste que l'on puisse reconnaître à ces cadres qui ont travaillé d'avoir fait l'effort de produire les documents.

Le deuxième motif de satisfaction et de félicitation que j'ai personnellement, c'est qu'au-delà de tout ce qu'on peut dire le 30 juin, c'est bien aujourd'hui. Et c'est cela le délai ou la date prévue par le texte pour la présentation des documents. Nous y voici ! Là aussi il est normal que l'on reconnaisse les efforts faits par le Gouvernement pour respecter les dispositions de cette loi organique.

Mon prédécesseur a rappelé, fort heureusement tout à l'heure, les âpres discussions que nous avons eues ici dans cette salle à l'occasion de l'examen du projet de loi de finances pour la gestion 2014. Et nous nous souvenons tous des exigences des honorables députés pour le respect de ces dispositions-là dès lors que la loi a été promulguée et c'est après ces discussions que nous avons trouvé le moyen effectivement de nous conformer aux dispositions de la loi à l'occasion de cet examen budgétaire.

Aujourd'hui, le Gouvernement veut continuer la démarche dans la même veine. Je pense qu'il n'y a pas lieu de lui chercher des problèmes là où il ne devrait pas en avoir; on devrait pouvoir le féliciter.

Ensuite, s'agissant de cette loi, je rappelle qu'il s'agit d'une loi organique. Mais c'est une disposition communautaire; cela ne concerne pas que notre pays. Nous sommes huit (08) pays au sein de l'UEMOA et nous devons suivre la marche de l'intégration régionale à travers l'harmonisation de nos procédures et de nos méthodes de gestion des finances publiques. La loi a été promulguée ici au Bénin, mais elle l'a déjà été dans d'autres pays. Lorsqu'on s'interroge sur la manière dont ces pays-là ont procédé à ce jour, on se rend bien compte qu'il s'agit, comme vous l'avez indiqué Monsieur le Président, dans le cadre de ce débat d'orientation budgétaire, il s'agit d'une communication. Il s'agit d'une communication du Gouvernement qui tend à montrer comme son nom l'indique les

orientations futures du budget. Puisque la démarche qui s'inscrit dans le débat de ce jour vise à engager un processus d'information plus large des députés avant que nous n'entrons dans le processus budgétaire. C'est dire que ce que nous faisons aujourd'hui c'est une démarche qui est en amont du processus budgétaire. Tout ce qui a été décrit plus loin et qui montre que le dossier doit être passé devant la commission budgétaire pour être ensuite examiné en plénière, cela c'est lorsque nous entrerons dans le processus budgétaire. Or ici, ce que nous faisons aujourd'hui c'est une démarche qui est en amont du processus budgétaire. On ne peut pas l'enfermer dans ce qui est prévu lorsque le processus budgétaire est engagé.

Ensuite s'agissant de l'application de l'article 48, je suis aussi formel que les collègues. Il n'est pas bon, il n'est pas souhaitable effectivement que nous violions les dispositions de notre Règlement Intérieur. Et si c'était le cas, nous devons trouver le moyen de débaptiser la séance de ce jour pour ne pas peut-être en faire une plénière; dire que c'est une séance d'information des députés, à partir de ce moment l'application de l'article 48, dont a parlé notre collègue, nous pouvons éviter de dire que nous appliquons cette disposition. Puisqu'il s'agit d'une information des députés à travers une communication du Gouvernement et cela nous soumettra nécessairement à une démarche qui permettra à chacun d'entre nous d'intervenir sur le contenu des documents. Et de faire en sorte que nous nous engagions effectivement pour la première fois dans une démarche, comme vous l'avez énoncé; une démarche inédite. Nous respectons notre Règlement Intérieur et nous poursuivons sans faire entorse à quoi que ce soit.

Je voudrais préciser enfin que moi j'ai regardé de près le chronogramme des présentations, tel que cela été fait pas le Gouvernement, il ne me semble pas, au regard de ce chronogramme-là, qu'il soit bon de dire que nous allons bâcler ce que nous voulons faire. Puisque l'exercice sera lancé aujourd'hui, mais je n'ai pas vu dans le document que le processus soit enfermé dans un délai de deux (02) ou de trois (03) jours. Nous commençons aujourd'hui, si cela peut nous prendre une semaine, nous y allons. Mais on ne peut pas dire que c'est parce que nous lançons aujourd'hui que nous devons clôturer les débats aujourd'hui.

Voilà Monsieur le Président ce que je voudrais dire par rapport aux discussions et je souhaite que nous avançons en retenant qu'il s'agit d'une séance d'information à travers la communication

du Gouvernement qui interviendra tout à l'heure pour éclairer les uns et les autres.

M. le Président. Monsieur Chabi-Sika a la parole.

M. Karimou CHABI-SIKA. Je voudrais apporter une petite contribution au débat en cours. Contrairement à ce qui paraît transparent, je ne suis pas convaincu que nous ayons autant d'expertises pour insinuer que nous avons la vérité d'évangile dans le cas de l'exercice en cours. Je le dis simplement parce que j'ai eu l'opportunité à la 4^{ème} législature d'avoir assisté à une formation dédiée aux parlementaires organisée en Italie et c'était sur le débat budgétaire.

Nous avons d'abord constaté au cours de cet atelier que déjà en Europe, la pratique des débats budgétaires n'est pas la même. Il y a des nuances ; il y a des façons assez variées de faire. C'est pour cela que je ne conseille pas aux collègues d'aller chercher sur internet. Parce que s'ils vont sur internet, ils vont voir qu'il y a tellement de façons de faire. En Allemagne ce n'est pas la même chose qu'en Italie, en Italie ce n'est pas exactement la même chose qu'en France, en France ce n'est pas la même chose qu'en Angleterre. Je ne pense donc pas que la situation en discussion, ils puissent trouver la solution.

Ce que j'ai retenu de cette formation ce n'est pas une délibération comme on veut nous faire croire. Parce que l'article 48.2 parle de délibération. Nous n'aurons pas à délibérer. Pour ce que j'ai retenu c'est le moment avant que le Gouvernement n'aille préparer le budget de l'année à venir, de nous présenter le constat de la situation économique et financière du pays, de nous donner ses analyses, de faire des hypothèses, de nous indiquer les orientations qui vont être prises et de préciser les principaux choix. Il nous appartient, pas de façon liée, c'est-à-dire il y a un collègue ici tout à l'heure qui a parlé avec beaucoup d'expertises mais j'aurai des opinions peut-être divergentes, peut-être contraires. Mais l'essentiel c'est de prendre part au débat et de dire au Gouvernement, je pense qu'il fallait faire tel constat en plus, tel constat est erroné, je l'apprécie plutôt de telle autre façon. L'analyse que vous faites sur tel paramètre n'est pas mon analyse, je pense plutôt en tant que député, pour avoir entendu ceci, pour avoir vu cela, pour ce que je connais de la situation

économique de notre pays, qu'il faut plutôt faire telle autre analyse. Les hypothèses telles que vous les avancez ne sont pas complètes, moi je ferais en plus telle autre hypothèse. Et les orientations, je les approuve ou je crois qu'elles ne sont pas bonnes. Le Gouvernement aurait dû faire telle autre orientation ou tel choix. Et c'est à la fin, Monsieur le Président, le Gouvernement écoute, donne des réponses mais essaie de prendre suffisamment note pour tirer des leçons, des avantages de manière à ce qu'à la présentation, le budget, on se rend compte, sur les constats, sur les remarques, sur les recommandations qui sont pertinentes, que le Gouvernement évolue par rapport au moment où on va faire le débat budgétaire. Et à la fin, s'il y a des options qui ne sont pas retenues, que ces options sont estimées importantes ; libre aux députés de dire à un moment donné, au débat budgétaire je l'ai évoqué. Au débat d'orientation, j'en avais déjà parlé, à la fin le Gouvernement n'a pas pris cette option, moi je vote pour le budget ou je ne vote pas pour le budget. Qu'il vote ou qu'il ne vote pas, après il va expliquer aux populations, aux électeurs pourquoi à tel moment il a fait tel choix ou tel autre. Mais le Gouvernement n'est pas lié a priori. Nous avons des électeurs qui vont apprécier. Si le Gouvernement fait de bons choix, si le Gouvernement écoute le Parlement, s'il ne l'écoute pas, il sera sanctionné d'une façon ou d'une autre. C'est cela l'essence, c'est pour cela je ne pense pas que nous ayons aujourd'hui et séance tenante, à envoyer en commission pour venir nous faire un rapport. Non !

Le Gouvernement nous présente et chacun s'exprime sur le document du Gouvernement positivement, négativement de manière qu'à la fin, l'exercice nous permette d'avoir un projet de budget meilleur que par le passé. Voilà comment moi je comprenais. C'est pour cela que j'étais un peu surpris de notre expertise, que j'en doute. Et je crois, que la procédure, elle est bonne.

Nous ne violons pas notre Règlement Intérieur. Le Gouvernement a le droit de présenter des communications. La différence ici c'est que c'est une communication, et d'ailleurs comme les autres qui nous permettent de rentrer dans le débat. Quand le Gouvernement fait une communication on n'est jamais allé en commission avant d'écouter la communication du Gouvernement. Donc ce n'est pas pour délibérer, c'est pour permettre au Gouvernement de communiquer par rapport à ce qui est en préparation que nous émettions nos avis et à partir de là, le Gouvernement verra. Ce qui est pertinent, il prend en compte, ce qui n'est pas pertinent ... De toutes les façons le débat va

revenir. On aura une loi et après la loi chaque député est libre d'aller expliquer aux électeurs pourquoi il a voté, pourquoi il n'a pas voté, ce qu'il a regretté, ce qu'il n'a pas regretté.

M. le Président. Monsieur Okounlola-Biaou !

M. André OKOUNLOLA-BIAOU. Je voudrais d'abord dire que je fais mien tout ce que l'honorable député Chabi-Sika vient de dire. Parce que, Monsieur le Président, je ne souhaiterais pas qu'on vous emballe. Puisque ici même, dans cette même salle, le Gouvernement vient faire des communications en plénière. La dernière fois quand on avait fait question orale sur le coton, le Gouvernement a dit, moi je viendrai faire la communication. Le Gouvernement a fait une communication. Sur les marchés, le Gouvernement a fait une communication et c'est en plénière. Cela signifie que dire qu'en plénière on ne peut pas faire une communication, moi je dis que c'est faux.

Et comme l'a dit le président Chabi-Sika, quelle délibération on doit faire quand le Gouvernement qui est là, qui exerce en fonction d'un programme donné, fait des choix, donc, vient nous présenter sa vision et son choix par rapport à une orientation budgétaire? On va faire quelle délibération? Qu'est-ce que la commission va dire par rapport à cela? C'est le choix du Gouvernement. Le Gouvernement vient dire, en fonction de la situation économique actuelle, voilà ce que moi je choisis comme orientation budgétaire. Quitte à nous de dire non, il y a des choses qu'il faut compléter. On peut améliorer mais on ne fait pas de délibération. Le Gouvernement présente nous sommes au beau milieu de l'année. C'est en fonction de ces choix-là que le Gouvernement fera son budget qu'il va envoyer à l'Assemblée. Et c'est après quand on va vouloir voter en décembre qu'on verra si par rapport au débat que nous faisons aujourd'hui là, le Gouvernement a pris en compte les préoccupations des députés. Je ne souhaiterais pas qu'on perde le temps inutilement. On commence, le Gouvernement présente et chacun prend note. Et que les députés réagissent par rapport au choix que le Gouvernement va faire. Mais qu'on dise qu'on va formaliser en envoyant en commission pour perdre du temps inutilement, ce n'est pas la peine. Même si le Président doit voyager ce n'est pas cela qui fait que cela se fait aujourd'hui. Cela a été fait

toujours et ce sera fait. Les débats comme ceux-ci se feront toujours.

M. le Président. La parole est à monsieur Fagnon Nicaise.

M. Nicaise FAGNON. Moi je voudrais d'abord attirer l'attention sur le fait que, comme vous-même vous l'avez dit, c'est un exercice inédit qu'on vient de commencer. Mais nous tous nous devons constater qu'au moment de voter la loi cela nous a échappé de dire sous quelle forme encadrer la procédure. Pour dire est-ce que c'est deux (02) semaines avant ? Est-ce que c'est au plus tard à la fin du mois de mai ? Nous devons constater qu'il y a cela que nous devons chercher à rectifier. Parce que si on n'a pas dit cela avant, ce n'est pas maintenant que naturellement nous allons opposer ces délais-là. Et c'est cela qui explique que nous allons devoir accepter qu'on nous l'amène, même si c'est le 29, qu'on nous donne cela hier pour dire de venir aujourd'hui. On doit accepter puisque c'est conforme parce que nous-mêmes nous avons voté, c'est la première remarque.

La deuxième chose, il faut que nous comprenions bien quelle est la finalité de l'exercice que nous voulons faire. Est-ce que même si on envoyait ce document en commission pour aller étudier ... Vous avez vu ce matin.

L'autre problème, vous avez dû reporter à une heure plus tard l'ouverture de la séance. Est-ce que les députés mêmes vont venir en commission pour s'occuper de ce dossier ? Cela aussi, c'est un autre problème. Mais aujourd'hui quelle est la finalité ? C'est une question d'orientation globale.

M. le Président. Juste une minute pour demander au Secrétaire Parlementaire de me rejoindre, de ne pas me laisser seul ici.

M. Nicaise FAGNON. Il faut qu'on comprenne bien quelle est la finalité. Moi je suis convaincu que même si on nous donne dix (10) jours pour parler des orientations globales, les députés vont rester sur leur faim. Parce que cet exercice-là ce n'est pas le moment de dire on doit forer des puits à Dassa, on doit construire des salles de

classe à Tiho, on doit amener l'électricité à Bopa; ce n'est pas le moment.

(Eclats de rire)

C'est cela le problème. Il faut qu'on comprenne bien que ce n'est pas le moment. Cela veut dire que même si on fait un (01) mois, les députés vont rester sur leur faim. Cela veut dire quoi ?

Monsieur le Président, il ne s'agira pas comme les uns et les autres ont exposé, cela a permis de comprendre. Notre séance d'aujourd'hui ne va pas nous amener à délibérer, c'est justement cela. Mais au même moment la communication n'est pas comme une lettre qu'on va poster, on est à la poste et c'est fini, on est venu communiquer et puis on va se lever; c'est un débat. L'heure à laquelle on a commencé, même si on ouvre maintenant, je ne suis pas convaincu qu'on puisse faire un débat correct.

Je suggère concrètement que nous acceptions cette forme sous laquelle cette communication va se faire, qui va nous donner l'occasion d'avoir la synthèse de tout le document que le Gouvernement a présenté, mais quand même les grandes lignes par les grands secteurs pour dire dans le secteur agricole c'est à tel pourcentage, dans le secteur de la santé, dans le secteur de l'énergie pour qu'on constate si nos préoccupations en terme de développement local par exemple sont prises en compte de façon globale.

Et je voudrais suggérer qu'à l'issue de cela, que vous puissiez convoquer une autre séance qui permettra d'approfondir, de venir vraiment faire le débat, peut-être demain, peut-être jeudi pour que chacun de nous ait le sentiment d'avoir donné sa voix, d'avoir échangé. Pour qu'on ne puisse pas prétexter de ce qu'on a bâclé le débat d'orientation budgétaire, donc, on a violé la loi après.

Mais pour que nous puissions être édifiés c'est que le Gouvernement doit ouvrir des couloirs organisés par l'Assemblée aussi pour que, par secteur, avant de finaliser le budget, du point de vue de la santé, que nous puissions nous rendre compte que les centres de santé qui ont démarré il y a dix (10) ans on a bien pu programmer que cela puisse finir, telle route etc. donc des débats sectoriels.

Finalement c'est ce que je suggère.

M. le Président. Je voudrais souhaiter que les collègues qui vont intervenir puissent recentrer le débat sur la procédure à suivre. Soyons concis, brefs.

Mme Rosine VIEYRA SOGLO. Merci Beaucoup ! Qu'est-ce qu'ils sont en train de dire comme cela ? Vous accordez deux (02) minutes à chacun !

M. le Président. Comme je ne l'avais pas fait au début, cela va être difficile de le faire pour les autres. Monsieur Bagana, vous avez la parole.

M. Gilbert BAGANA. Monsieur le président Laourou a déjà marché sur ma langue. Vous l'avez dit c'est une première. Et dans cette loi certainement n'est pas définie la forme; il n'est pas dit que c'est en plénière et nous pensons que nous sommes suffisamment responsables pour comprendre. Parce qu'au nom de la séparation des pouvoirs, on ne doit pas prendre part à l'élaboration du budget parce que c'est nous qui votons le budget. Mais notre rôle en tant que parlementaires, je pense que désormais il nous est donné la possibilité de permettre au Gouvernement, parce que nous, nous sommes sur le terrain d'avoir une vision large des problèmes du pays et d'avoir des options à prendre, mais ce n'est pas une délibération. Donc, moi je pense que ce n'est pas sous forme de plénière, on ne doit pas venir en plénière pour dire nous délibérons. On donne des injonctions au Gouvernement pour dire que nous avons délibéré et on veut prendre telle option.

Moi, je pense que nous devons féliciter le Gouvernement comme l'a dit le président Laourou. Parce que du 23 septembre à aujourd'hui c'est un travail fou qui a été abattu. Le Gouvernement a joué sa partition, parce que ce n'est pas dit dedans, c'est à peine demain qu'il faut déposer à l'Assemblée. Le Gouvernement dépose, mais tenant compte des dispositions de l'Assemblée pour qu'on puisse nous convoquer, on pouvait aller en atelier. Ce n'est pas le débat qu'il faut banaliser. Donc, si c'est en atelier saurait peut-être été mieux qu'on aille en

profondeur pour donner des orientations, pour donner des propositions pertinentes au Gouvernement. Quitte au Gouvernement de prendre en compte nos propositions, il est libre. Mais nous, comme nous sommes là au carrefour, au vote, on doit pouvoir revenir sur les aspects qu'on avait abordés avec le Gouvernement.

Je voudrais finir pour dire que j'ai encore une invite à l'endroit du Gouvernement. Il y a d'autres problèmes qui vont nous revenir lors de l'examen du budget 2015. Il faut que le Gouvernement profite de cette occasion pour initier une rencontre, pour nous dire les difficultés qui vont pointer ; ce que le Gouvernement pourra faire pour éviter des questions préjudicielles lors de l'examen du projet de budget gestion 2015. Pour qu'on s'entend si non les débats vont revenir à n'en point finir et ce serait très difficile.

M. le Président. Monsieur Tchobo a la parole.

M. Valère TCHOBO. Je voudrais sincèrement remercier et féliciter le Gouvernement pour l'effort qui est fait sans cesse et pour ne pas nous répéter quand bien même le Parlement c'est le haut lieu de la politique, j'aurais souhaité qu'on élève un peu le débat. Et qu'on dépassionne le débat. Parce qu'on a l'impression qu'il y a une politisation à outrance dans ce Parlement. Nous sommes en face d'un dossier et ce dont on parle est une question très importante et très intéressante pour les parlementaires que nous sommes, pour la Nation. Et je souhaite, qu'au lieu de nous faire perdre le temps dans un débat dans lequel on s'enlise tout le temps, qu'on arrête un peu le débat et qu'on travaille sérieusement.

Je suis d'accord avec les collègues qui pensent qu'il faille un peu de temps aux honorables députés pour rentrer dans l'économie de la question. Qu'on nous donne le temps d'appréhender l'essentiel de la question. Mais ce n'est pas pour cela que nous allons prendre toute la journée à tourner en rond et ne pas pouvoir avancer. Je suis d'accord avec le ministre Laourou qui a tout résumé. Et je ne souhaite pas que nous qui légiférons, que nous, nous mettons encore mêmes-nous à violer les lois. Je pense que la loi dont on parle ce n'est pas la loi de septembre 2013, ce n'est pas une jurisprudence créée par le Bénin. Comme le ministre Laourou l'a dit c'est une disposition communautaire. On ne peut s'amuser avec des choses comme cela. Au même moment, nous n'allons pas chercher à

violer notre Règlement Intérieur, de la même manière nous n'allons pas violer ces dispositions communautaires.

Je voudrais finir en parlant du hic qu'il y a dans ma tête par rapport aux communications en plénière dont les collègues ont parlé. Je voudrais qu'on nous le reprécise. Est-ce qu'on peut faire des communications en plénière ou pas ? Qu'est-ce que le Règlement Intérieur a dit ? Comme certains collègues en ont parlé, qu'on essaie de nous relire un peu le Règlement Intérieur et nous l'expliquer davantage. Parce que nous ne sommes pas trop financiers mais nous voulons comprendre davantage. Est-ce qu'en plénière on peut faire des communications ? Parce que nous sommes au Parlement, il faudrait que nous respections notre Règlement Intérieur et les lois que nous-mêmes nous prenons.

M. le Président. Monsieur Soulé Sabi.

M. Sabi SOULE. Je crois que nous allons accepter de continuer le débat, c'est pourquoi je voudrais simplement proposer qu'on discute plutôt sur la forme à donner à ces débats d'orientation budgétaire pour qu'on en tire profit.

Il est clair, c'est quelque chose que nous avons demandé, on l'a obtenu maintenant. C'est la première fois qu'on commence, c'est normal qu'il y ait des insuffisances. Et ces insuffisances sont surtout du domaine de l'organisation.

J'avoue, Monsieur le Président, certainement on ne va pas me croire aujourd'hui. On n'est pas nombreux à retenir que la date butoire était le 30 juin. Je me rappelle le président de la commission était à Paris, c'est son vice-président qui nous a réunis dans le couloir-là et c'est nous qui avons proposé lundi ou mardi. Je le dis mais on ne va pas me croire. Alors qu'on devrait me croire et nous qui avons fait le travail-là, nous acclamer. C'est cela, donc, désormais nous allons tirer aussi avantage de cette insuffisance, de cette inorganisation que nous avons constatée aujourd'hui pour mieux faire pour les prochaines fois. A cette réunion, on nous a même dit que le Gouvernement a envoyé une correspondance demandant de lui proposer une date pour ces débats d'orientation budgétaire. En plus de ces documents, je ne voudrais pas dire qu'ils sont parfaitement en règle mais certainement mieux que nous.

Je voudrais qu'on continue, qu'on assume cette responsabilité d'inorganisation et on débaptise comme quelqu'un l'a dit. Ce qui va être fait sous forme de communication. Et je voudrais que rapidement qu'on dise comment les débats seront organisés pour qu'on ne perde pas du temps.

M. le Président. Monsieur Azannaï !

M. Candide AZANNAÏ. Je pense qu'il faudrait que nous soyons clairs. Nul ne peut se prévaloir de sa propre turpitude. Ce n'est pas aujourd'hui, le 30, que nous allons nous lever pour commencer par dire nous sommes en retard. Nous n'avons plus de temps. Nous allons dépasser la limite du 30 juin. La loi est claire. On a dit "au plus tard". "Au plus tard" ne veut pas dire le "jour", le dernier jour. Non ! Donc, il y a une faute là, il y a une méprise là. Et il n'est pas bon qu'on prétexte d'une méprise pour agir, pour faire des passages en force. Nous constatons... J'ai suivi le débat vendredi et je dois remercier les collègues qui avaient pris la parole le vendredi dernier pour dire à l'attention de la plénière et surtout du Président de l'Assemblée Nationale, que lorsque nous sommes en plénière et que nous rentrons dans le schéma de la plénière, il est clair et net qu'aucune affaire ne peut être débattue si l'affaire n'a fait l'objet d'un rapport, d'abord étudié en commission et produit par une commission compétente et introduit. C'est clair. Cela, il n'y a même pas débat là-dessus. J'insiste sur le fait que vendredi dernier, les collègues avaient attiré l'attention là-dessus. Maintenant, nous sommes devant une situation. Et il n'est pas bon qu'on ne tienne pas compte des dispositions du Règlement Intérieur. J'ai écouté avant de venir dans la salle, j'ai échangé un peu avec le ministre des finances, j'ai écouté aussi le président de la commission des finances. Je pense bien que, s'agissant de ce que j'ai entendu au niveau du président de la commission des finances, nous avons un problème sur la forme à donner à ce dont nous débattons aujourd'hui. Si c'est une communication simple, nous devons savoir ce que nous devons faire. Si c'est à l'occasion d'un atelier, d'un séminaire qui n'est pas dans le cadre de la plénière, nous devons savoir ce que nous allons faire. Si c'est dans le cadre de la plénière, il y a automatiquement ce qui est prévu par le Règlement Intérieur. Donc devant cette situation, il vaut mieux chercher un compromis. Je pense que si nous devons être rigoureux et appliquer le Règlement Intérieur, on ne peut même pas être en train de parler sauf si nous couvrons cela d'une communication. Mais

si la communication va être suivie de débats alors, nous ne pouvons débattre sans qu'une commission ne soit saisie. Ceux qui parlent de communication et qui l'enferment dans le cadre de la plénière, sont dans le schéma suivant qui est que le ministre présente et dès que le ministre présente, nous arrêtons. Et nous allons essayer de voir comment l'organiser. Mais si on part de la communication, il y a quelques articles du Règlement Intérieur qui disent clairement comment la communication est organisée. Nous pouvons aussi lire le Règlement Intérieur et prendre les aspects du Règlement Intérieur qui parlent de communication. Et là aussi, il y a des pistes qu'on peut explorer. Donc, il n'est pas bon que sur des choses sensibles, nous prétextions de ce que nous avons eu des retards nous-mêmes, de ce que nous n'avons pas été vigilants nous-mêmes pour essayer de dire "bon, on va faire", excusez-moi, le thème "qu'on va faire n'importe quoi". Non !

Le Parlement est procédure. Le Parlement est protocole. Donc en résumé, par rapport à la situation que nous avons maintenant, je pense, le ministre des finances et de l'économie ne va pas dire le contraire, parce qu'il m'a laissé entendre qu'il ne va pas dire le contraire, il présente le dossier. Ecoutez taisez-vous un peu quand je suis en train de parler ! Il présente et dès qu'il présente, on suspend. Une commission introduit, prend le rapport, prend ce qui est dit et on revient pour faire. Mais si on ne fait pas comme cela et nous avons le dossier volumineux que moi j'ai reçu ce matin, alors moi je ne participerai pas à ce débat. Si on passe par un autre schéma, je me lève et je rentre. Je n'aime pas la politique de chaise vide mais, je veux avoir la conscience libre que je n'ai pas pris part à ce débat parce que je n'ai pas eu les moyens prévus par le Règlement Intérieur pour prendre part à ce débat. Donc, moi je suggère que, par le fait que nous sommes au 30 et que nous ne devons pas dépasser le 30, il présente le dossier mais on nous donne le temps d'aller au fond. Si la commission des finances ou la commission budgétaire veut jouer à ce jeu, tant mieux. On nous donne le temps, nous comprenons le dossier et nous allons parachever le débat. Mais on considère que le débat est ouvert. On considère aussi que pour la première fois, nous n'avons pas pu entrer directement dans les délais prévus. Et je terminerai en disant, l'année prochaine, il faudrait qu'on organise ce débat avant le 30. On peut organiser ce débat déjà début juin, pour donner le temps aux collègues députés et à toute la population de prendre connaissance des grandes orientations. Et avant le 30, on aurait eu le temps de finir ce débat sereinement. Voilà ce que je suggère. Ma proposition est que l'année

prochaine, on ait des avances sur le temps mais que pour ce qui est là, ici et maintenant, que le Gouvernement présente et que pour le débat, étant entendu qu'aucune affaire ne peut être débattue sans que cela ne fasse objet d'un rapport introduit par une commission et qu'on en tienne compte. Ou si vraiment la forme de communication, le débat de ce matin va prendre la forme de communication, qu'on nous dise clairement les dispositions qui encadrent et qui sont prévues dans le Règlement Intérieur sur les communications du Gouvernement. Parce qu'il y a des communications qui sont suivies de débats et il y a des communications qui ne le sont pas. Donc, à nous de voir ce qui est prévu. Voilà ce que je voulais dire pour que nous trouvions un compromis sur cette question très importante sans jamais violer le Règlement Intérieur surtout le passage qui dit qu'« aucune affaire ne peut être débattue si l'affaire n'a fait l'objet d'un rapport introduit par une commission compétente ».

M. le Président. Le dernier de la liste, monsieur Takpara !

(Le député Vieyra Soglo Rosine demande la parole)

M. le Président. La liste n'est pas épuisée madame la présidente.

Mme Rosine VIEYRA SOGLO. Je pensais que vous m'avez oubliée.

M. le Président. Vous n'étiez pas inscrite.

Mme Rosine VIEYRA SOGLO. ... Moi, je suis aveugle, Monsieur le Président, si vous dites « à droite, centre droit, ... », je sais à qui vous vous adressez. Cette fois-ci, vous avez oublié de dire « à droite ... ». Moi, je ne vous vois pas, Monsieur le Président. Vous voulez que j'aie à vous ? Vous savez très bien que je suis aveugle.

M. le Président. Monsieur Takpara, vous avez la parole.

M. Daouda TAKPARA. Je crois que tout a été dit, mais je voudrais me rendre compte de ce que nous savons perdre du temps ici à l'Assemblée Nationale parce que le vendredi, j'avais pensé que le consensus avait été obtenu. Parce que ce problème-là avait été soulevé et la réponse du Président de l'Assemblée Nationale nous a tous convaincus parce qu'il avait dit que c'est des choses que nous avons toujours réclamées et comme c'est venu maintenant, il fallait qu'on fasse l'effort d'accepter que c'est présenté. Malheureusement, je constate que la question-là est revenue aujourd'hui. Chez moi on dit que c'est la dernière parole qui rend l'honneur du roi. Moi, je pensais que ce problème-là était terminé. Moi j'estime qu'il faut pour cette fois-ci, comme l'avait dit le Président de l'Assemblée Nationale la dernière fois, qu'on étudie le dossier et que les prochaines fois, que nous fassions tout pour être dans les normes.

M. le Président. Nous allons laisser la parole à madame la présidente avant de conclure.

Mme Rosine VIEYRA SOGLO. Qu'est-ce qui vous arrive, Monsieur le Président ? Vous êtes fatigué de vos voyages ? Parce que d'habitude, vous dites centre droit et cela, j'arrive à me repérer. Mais si vous ne dites pas, Monsieur le Président, je ne sais pas où vous êtes. Car j'ignore où se trouvent mes collègues, ils sont à droite ou à gauche ? Je vous remercie de m'avoir donné la parole. Je veux tout simplement faire comprendre à nos collègues que la dernière fois, le président Laourou est là, j'ai suivi tous les débats en commission pour les finances et tous nos collègues ont regretté et ont dit que le Gouvernement mijote son budget sans nous parler de l'orientation, que ce n'est pas normal ; que le député doit être à la base du budget. Cette fois-ci, le Gouvernement nous donne raison et le Gouvernement prépare son budget d'avance et nous dit, voilà comment je vois mon budget, qu'en pensez-vous ? Il me semble que c'est tout. Nous dire voilà l'orientation, voilà comment je vois mon budget. Nous l'avons réclamé depuis des années en amont comme le dit quelqu'un, voilà comment je vais faire. Maintenant, messieurs les députés dites nous ce que vous en pensez. Moi, j'en reste là. Et la question d'aller

en commission et tout cela, je suis désolée. Ce n'est pas dans ce sens-là que nous avons pris cette loi. Je peux me tromper. J'ai assisté à tout. Je suis tout le temps ici en plénière comme en commission. Pendant les trois mois budgétaires, le président Laourou est là, je n'ai pas manqué une seule commission, une seule journée en plénière. Et je ne comprends pas, Monsieur le Président, je suis un peu comme vous, je suis dépassée, je ne sais plus du tout où j'en suis. Je pensais que vous avez raison qu'aujourd'hui simplement, on écoutait le Gouvernement qui nous dit, écoutez messieurs les députés, ce que vous avez toujours souhaité, on vous donne raison.

(Le député Akotègnon Raphaël demande la parole).

M. le Président. Il y avait une seule liste.

M. Raphaël AKOTEGNON. Oui, mais vous avez accordé une dérogation tout à l'heure. De la même manière, je demande la parole, Monsieur le Président.

M. le Président. Vous venez d'arriver en plénière. Il fallait arriver comme tout le monde. Vous venez d'entrer.

M. Raphaël AKOTEGNON. J'étais là. J'étais dans les environs.

M. le Président. Il ne s'agit pas d'être dans les environs. Il s'agit d'être dans l'hémicycle.

M. Raphaël AKOTEGNON. Je demande la parole, monsieur le Président.

M. le Président. Chers collègues, nous allons finir avec ce débat parce que nous n'allons pas

passer tout le temps à faire des débats sur la procédure. Vous me permettez de jouer mon rôle. Nous sommes là pour travailler bien entendu, nous donnons la parole à tout le monde. Mais la première des choses, c'est que nous venons à l'heure pour nous inscrire.

M. Raphaël AKOTEGNON. Que nous venons à l'heure ! On est jamais venu à l'heure ici ?

M. le Président. Ceci étant dit, j'observe qu'il y a quelques divergences d'un député à l'autre. Et il me semble que ces divergences s'expliquent par le fait que la loi que nous-mêmes nous avons votée, est muette par rapport à la procédure précise que nous voulons suivre. La loi est muette. Et c'est de notre faute. Nous avons dit qu'il fallait que le Gouvernement nous apporte des informations sur les orientations budgétaires. Nous l'avons indiqué clairement dans le document et nous avons accepté cela sous cette forme. Aujourd'hui, certains estiment qu'il faille aller plus loin. C'est possible. C'est même souhaitable mais, il se trouve que la loi n'est pas explicite à ce niveau. Je voudrais vous lire cela, parce qu'au niveau du débat d'orientation budgétaire, il est dit ceci : « dans le cadre du renforcement des pouvoirs de contrôle de l'Assemblée Nationale et afin d'améliorer l'information des parlementaires sur l'évolution des finances publiques à moyen terme, le Gouvernement présente au plus tard le 30 juin de l'année, les documents budgétaires pluriannuels à savoir le document de ... etc. ». « Le Gouvernement présente ». On aurait pu, si tel était notre compréhension s'agissant de la procédure, être beaucoup plus précis en disant : le Gouvernement envoie les documents, comme on le dit, par rapport à la loi de finances. Une semaine avant l'ouverture de la section d'octobre, il est clairement dit dans la Constitution, que le Gouvernement doit envoyer pour faire l'objet d'étude etc. Et c'est cela la procédure. Ici, compte tenu de la forme qui est indiquée, on peut interpréter différemment selon la compréhension que l'on a, selon les souhaits, les vœux qu'on peut exprimer. Donc, il y a certains qui pensent qu'il faille envoyer les dossiers comme on le fait dans le cadre du projet de loi de finances pour qu'ils subissent tout un traitement approfondi et qu'ils débouchent sur des rapports, lesquels rapports seront examinés en plénière et seront suivis d'un vote. Ici, s'agissant de ces genres de dossiers par exemple, vous avez fait cas de l'article 48. Effectivement, l'article 48.2 indique clairement qu'aucune

affaire ne peut être soumise aux délibérations de l'Assemblée Nationale sans avoir au préalable fait l'objet d'un rapport écrit de la commission compétente. Mais l'article 105 relatif aux conditions d'inscription et de traitement de la communication du Gouvernement, indique que les membres du Gouvernement ont accès aux séances de l'Assemblée Nationale conformément aux dispositions de l'article 95 de la Constitution. Ils peuvent, s'ils le demandent, faire des déclarations. Ces déclarations peuvent faire l'objet d'un débat non suivi de vote. C'est cela les communications. Et les communications, je voudrais rectifier et préciser, se présentent et se discutent en séance plénière. C'est clairement indiqué dans notre Règlement Intérieur, en séance plénière, ce n'est pas en dehors, ce n'est pas dans un atelier que le Gouvernement présente une communication. La communication du Gouvernement, d'un ministre du Gouvernement peut être présentée et doit être présentée en séance plénière et être suivie d'un débat mais non suivie d'un vote. Si je me réfère à nos textes et à nos pratiques, il me semble que l'on peut parler de trois types de dossiers s'agissant, si non plus, de la procédure à suivre. Il y a les dossiers genre projets ou propositions de lois qui doivent suivre une certaine procédure législative, qui doivent nécessairement passer par la commission pour une étude approfondie parce que notre débat doit être suivi de vote et nous avons besoin de l'éclairage de la commission compétente. Nous avons un deuxième type de dossier qui est constitué de questions orales, de l'interpellation et là, ce sont les députés qui présentent leurs questions et séance tenante, le Gouvernement répond. Mais cela n'est pas suivi de vote. Mais il y a un troisième cas, c'est la communication que le Gouvernement peut présenter. Et là, il y a un débat qui est organisé. C'est dit, l'article 105 le précise. Un débat qui est organisé et il est même dit que le temps peut être réparti par le Président de l'Assemblée Nationale entre les groupes parlementaires en proportion de leur importance numérique. Mais ce débat n'est pas suivi de vote. Mais tout cela, qu'il s'agisse des projets, des propositions de loi ; qu'il s'agisse des questions orales, de l'interpellation ; qu'il s'agisse des communications, tout cela est débattu en séance plénière. Nous sommes en séance plénière. Maintenant si nous estimons qu'il faille aller plus loin, c'est souhaitable mais il faudrait qu'on le précise davantage pour éviter les débats, les interprétations diverses. C'est cela qui pose problème, qui a amené certains à proposer que l'on fasse passer le dossier par la commission compétente, d'autres estiment que ce n'est pas nécessaire, parce que nous n'avons pas fait le travail comme cela devrait se faire. Il y a eu des

insuffisances. Maintenant, chacun cherche à s'accrocher à une disposition.

Je me souviens le vendredi dernier, on a parlé du règlement financier de l'Assemblée Nationale, pour dire qu'il fallait faire passer cela par la commission. Mais je voudrais rappeler que le règlement financier de l'Assemblée n'a rien à avoir avec les dossiers budgétaires envoyés par le Gouvernement. Le règlement financier de l'Assemblée Nationale traite de la confection, de l'exécution, du contrôle du budget de l'Assemblée Nationale. Cela n'a pratiquement rien à avoir. C'est pour cela que je dis que chacun cherche s'accrocher à un bâton, tout simplement parce que nous avons raté un peu le coche. Nous n'avons pas, au moment opportun, dit exactement ce que nous souhaitons. Mais, il est possible à un moment donné de rectifier le tir.

Je souhaite vivement que nous ne perdions pas le temps, que nous fassions ce premier exercice et que dans la foulée, nous demandions une relecture de la loi pour préciser davantage puisque cela, s'agissant de ce débat d'orientation budgétaire, nous voulons lui accorder une importance capitale parce que nous ne voulons pas attendre décembre, pour que la loi de finances annuelle arrive mais, nous voulons déjà par nos débats, nos échanges, impacter déjà le choix budgétaire. Si c'est cela le cas, disons-le clairement. Mais nous n'allons pas dire, la loi est muette. Tout ce qu'on peut dire aujourd'hui, chacun va s'accrocher à des textes parfois, qui ne sont pas justes, qui n'ont rien à avoir avec ce dont il est question. Moi je souhaite, parce que nous n'allons pas nous-mêmes nous créer de problèmes, passer tout le temps à dire ce qui est vrai ou ce qui n'est pas vrai. Allons à cet exercice et après, nous allons revoir les textes pour que nous puissions préciser tout ce que nous souhaitons s'agissant de ce débat d'orientation budgétaire.

Le problème n'est pas du tout lié, bien évidemment, à un certain voyage du Président de l'Assemblée.

Je vous rappelle à ce sujet que le Président est assisté par un Bureau. C'est ce qui est dit dans notre Règlement Intérieur. Et le Bureau comporte deux vice-présidents. Donc, quelque soit celui qui sera là, il n'y a aucun problème. Donc, il n'y a pas de vacances de poste à ce niveau. Je sais que quand il s'agit de se débattre, chacun cherche un certain nombre d'arguments pour faire passer son point de vue. Cela dit le voyage d'un Président ne va pas, ni au niveau du Parlement ni au niveau de l'exécutif, je ne pense pas que les activités s'arrêtent dès qu'un

responsable s'absente. Donc, c'est ce que je souhaite. Je souhaite que nous-mêmes, nous ne respections pas le texte que nous avons voté en disant, puisque c'est dans le texte, c'est dans la loi organique, nous avons dit « au plus tard le 30 juin, le Gouvernement vient nous présenter un document ». Il n'a pas été dit que le Gouvernement envoie des dossiers. Cela a été précisé dans le cas de la loi de finances. Donc, c'est pour tout cela que je souhaite que nous puissions nous entendre sur ce petit compromis que pour cet exercice, compte tenu du caractère muet du texte que nous-mêmes, nous avons voté, que nous puissions nous entendre pour écouter le ministre en charge des finances qui est arrivé pour nous présenter. Je pense que c'est pour notre information comme cela a été dit. Nous avons la possibilité de commenter, de dire tout ce que nous voulons. Ne refusons pas cette opportunité-là. Nous avons d'autres occasions pour rectifier le tir.

Voilà, ce que je voudrais dire sur la base des interventions des uns et des autres.

Ceci étant dit, je voudrais laisser la parole au ministre des finances pour présenter son document.

M. Jonas GBIAN, *ministre des finances et de l'économie*. Monsieur le Président, honorables députés, vous avez voté la loi organique relative aux lois des finances de notre pays en juillet de l'année 2013 et cette loi a été promulguée, elle est entrée en vigueur donc, c'est la loi organique n° 2013-14 du 27 septembre 2013 qui est donc en vigueur. Je voudrais indiquer que par ce vote, vous aviez placé notre pays au Pelton de tête des Etats membres de l'UEMOA en ce qui concerne la gestion des finances publiques. De même, je voudrais indiquer que la dernière loi organique relative aux lois de finances, avait été votée en 1982. Donc, c'est une réforme importante qui a été faite avec le vote et la promulgation de la nouvelle loi. Comme vous l'avez constaté, les débuts de mise en œuvre de cette loi, sont difficiles, tant il y a des incompréhensions sur certains aspects, sur certaines dispositions qu'au niveau même de la prise en charge de certaines dispositions qui sont bien claires mais, qui nécessitent une logistique, disons, des réformes de fond concernant la comptabilité publique, concernant les acteurs de la chaîne de la dépense publique et concernant également la manière dont nous gérons les projets de développement dans notre pays. Autant de dispositions que nous sommes en train de mettre en œuvre et malgré les difficultés, nous essayons de faire mieux.

Pour la mise en œuvre de cette nouvelle loi, le Gouvernement a arrêté un programme de mise en œuvre tenant compte également de l'expérience qui est en cours dans certains pays de l'UEMOA. Et à ce sujet, nous avons le point qui concerne la conception du nouveau format des documents budgétaires qui est très important. Là, la programmation qui est faite, prévoit qu'en 2014, le Gouvernement puisse élaborer le document de programmation budgétaire et économique pluriannuelle qui est aujourd'hui l'objet de la présente séance et que, dans la même foulée, il soit organisé effectivement le débat d'orientation budgétaire sur la base de ce document. Ensuite, toujours en 2014, qu'il soit élaboré et mis en application la nouvelle maquette du tableau d'équilibre générale de la loi de finances. A partir de 2015, le Gouvernement élaborera, en plus de tout ce que je viens de dire, les documents de programmation pluriannuelle des dépenses et les projets annuels de performance. Et enfin en 2016, l'élaboration à blanc de la première génération des rapports annuels de performance en format de la nouvelle loi. Donc, il est question ce matin pour nous, de vous présenter le premier des documents qui est prévu. C'est le document de programmation budgétaire et économique pluriannuelle. Ce document a été envoyé. Il est accompagné d'un deuxième document qui est composé d'annexes qui retracent beaucoup d'informations sur les hypothèses qui sous-tendent la programmation budgétaire cette année et c'est donc l'ensemble de ces documents que je vais résumer à travers une présentation que je suggère, Monsieur le Président, faire en powerpoint si vous l'acceptez. Je souhaite pour plus de clarté et une meilleure présentation, résumer ce document-là sous forme de présentation en Powerpoint qu'on pourra projeter. Voilà, Monsieur le Président, la suggestion que je voudrais faire, si vous en convenez, nous allons ...

M. le Président. D'accord ! Je pense que vous avez les documents. Nous avons vu les documents. Vous voulez utiliser le powerpoint pour ... ?

M. Jonas GBIAN. Absolument.

Mme Rosine VIEYRA SOGLO. (*Proteste*)

Moi, je ne vois pas !

M. le Président. Je pense qu'il n'y a pas d'objections au niveau de la plénière. C'est pour faciliter la compréhension et l'information des députés. Comme nous voulons être bien informés pour mieux réagir, il n'y a pas de problèmes, on devrait pouvoir donc ...

Mme Rosine VIEYRA SOGLO. Ce que je vais peut-être demander au ministre d'être mes yeux.

M. le Président. Monsieur le ministre, vous donnez les instructions pour l'installation de vos matériels.

M. Jonas GBIAN. D'accord ! Ils sont en train.

(La communication du gouvernement est présentée par le ministre des finances en PowerPoint).

M. le Président. Merci, monsieur le ministre de l'économie et des finances. Après cette présentation, il revient au Président d'organiser le débat. Comme je l'ai dit tout à l'heure, ceci se fera conformément aux dispositions des articles 105.2 et 105.3 du Règlement Intérieur en attendant d'améliorer nos dispositions législatives. Dans ce cadre-là, nous allons inscrire les intervenants potentiels tout à l'heure. Mais d'ores et déjà je voudrais suggérer que nous puissions procéder à une répartition du temps de parole, s'il n'y a pas d'objection au niveau de la plénière. S'il n'y a pas d'objection, les articles 105.2 et 105.3 du Règlement Intérieur nous permettent de suggérer cette répartition de parole entre les groupes parlementaires et les députés non inscrits. Si cette proposition est acceptée, les groupes ci-après pourraient bénéficier des temps de parole suivants :

- le groupe «Refondation Paix et Développement» 14 mn.
- le groupe «UMPP Unité Solidarité et Progrès» 17 mn ;
- le groupe «Refondation et Emergence» 16 mn ;

- le groupe «Refondation et Progrès» 16 mn ;
- le groupe «Union fait la Nation» 13 mn ;
- le groupe «Nation et Développement» 13 mn ;
- le groupe «PRD Union fait la Nation» 13 mn ;
- et les non inscrits 17 mn.

Ceci, bien entendu, en proportion de l'effectif de chaque groupe. Y a-t-il d'objection à cette proposition qui est faite ? S'il n'y a pas d'objection, nous allons donner la parole aux différents groupes. Nous donnons la parole au groupe «Refondation Paix et Développement» qui va s'organiser comme il entend en son propre sein. Il n'y a pas de président de ce groupe. Le ou la président (e) est absent (e). Est-ce qu'il y a quelques membres de ce groupe présents, pour mener le grand débat dont nous parlons. A tout hasard, est-ce qu'il y a un membre de ce groupe ? Le seul membre du groupe présent, monsieur Tchobo a la parole.

Je voudrais rappeler que le groupe compte dix membres. Il y a un sur dix donc cela fait 10%. Cela ira mieux prochainement. Donc cela fait deux sur dix donc cela fait déjà 20%. Vous avez la parole et vous avez droit à 14 mn. Vous commencez ! Allez-y !

M. Valère TCHOBO. On a suivi un peu l'exposé du ministre. Sauf peut-être une erreur d'inattention, j'attendais connaître la place qu'on donne à la sécurité surtout au niveau de nos frontières. Je n'ai pas entendu la place qui est réservée à la sécurité au niveau de nos frontières dans l'orientation du budget 2015. Je voudrais demander au ministre, quelle est la place qu'on donne au volet sécuritaire au niveau de nos frontières surtout qu'aujourd'hui, nous parlons de Boko Haram qui défraie la chronique, qui fait peur, qui crée la zizanie dans la sous-région. Quelle place donne t-on à ce secteur ?

Je voudrais aussi demander si nous pouvons avoir une idée "chiffrée" de la politique d'emploi des jeunes et de la femme. On en avait beaucoup parlé dans le budget 2014, je ne sais pas si aujourd'hui, de manière précise, on peut nous donner des chiffres parce qu'on ne peut pas parler du développement d'un pays sans parler de la jeunesse. Ce sont ces deux préoccupations, Monsieur le Président, qui me tiennent à cœur.

M. Zimé KORA GOUNOU. Moi à mon tour, je voudrais parler de la défense, tout comme mon prédécesseur. Monsieur le Président, j'ai vu que dans le budget le Ministère de la défense est pratiquement oublié. Si je dis que c'est oublié et cela vous étonne, c'est parce qu'il y a beaucoup de paramètres. On a fait des tournées l'an dernier en 2012, mais ce qu'on a vu dans les casernes, c'est horrible. Les gens n'ont pas de moyens, c'est maintenant qu'on est en train de construire les bureaux pour les gendarmes, pour se déplacer aussi c'est des problèmes. On tout évoqué mais jusqu'à présent rien n'est fait.

En ce qui concerne la santé, Monsieur le Président, il y a des chantiers qui jusqu'à présent ne sont pas terminés. Il y a plus de 7 ans aujourd'hui, si je veux donner l'exemple du centre de santé de Kalalé est resté tel jusqu'à présent dans la brousse et cela fait plus de 10 ans qu'on est en train de construire ce centre. Et ce n'est pas là seulement, c'est partout. Si le Gouvernement peut "tourner les yeux" vers ces vieux chantiers, pour au moins les terminer, cela serait bon. C'est tout ce que j'ai à dire.

M. le Président. Il n'y a plus d'autres intervenants dans le groupe ? Ah ! Vous êtes seulement deux ?

M. Zimé KORA GOUNOU. Cela peut aller !

M. le Président. Cela peut aller ! Le groupe «UMPP Unité Solidarité et Progrès», vous avez la parole et vous avez droit à 17 mn.

M. El Hadj Azizou ISSA. Je vais à mon tour remercier et féliciter le Gouvernement pour la tenue effective de ce débat d'orientation budgétaire et économique.

Monsieur le Président, je crois que sincèrement, je voudrais féliciter d'abord le Parlement, parce qu'hier je me dérangeais pour retrouver une copie de la loi organique 2013-14 mais en fouillant mes mails, je me suis rendu compte qu'il y a eu économie, économie qui tombe également sur l'environnement, parce que là, il y

a des papiers qu'on a sauvegardés par voie électronique. Je reviens pour féliciter encore le Gouvernement par rapport aux options qui sont faites et la cohérence à l'intérieur de ces options, parce que, lorsqu'on voit tout ce qui est prévu sur la période des trois ans, on a parlé de l'emploi des jeunes, de l'agrobusiness, de la prise en compte du genre et de la bonne gouvernance et des changements climatiques. Je crois que ce dernier point, même cité en dernier lieu, est une très bonne chose parce que même sans cela l'agriculture ne pourrait être soutenue. Toutefois, à la page 7 du décret, je voudrais attirer l'attention du Gouvernement sur la mécanisation qui est prévue et les aménagements hydrauliques. Si tout ceci n'est pas couplé des questions de reboisement, notre pays va perdre et le niveau de pluie va baisser. Donc, je voudrais attirer l'attention pour que ce couplage soit fait et féliciter également la prise en compte du programme dix millions d'âmes, dix millions d'arbres parce que chaque année, sur les trois ans, au moins un milliard a été prévu, ce qui nous permettrait d'aller jusqu'à sept mille ou dix mille hectares par an. Les anciens chantiers, les gens l'ont déjà dit et je crois que là, il n'y a pas de problème. A la page 5 du même document, côté annexe, je voudrais attirer l'attention du Gouvernement que le MEHU doit être divisé en offices pour le Ministère de l'environnement et en offices pour le Ministère en charge de l'urbanisme. Voilà, Monsieur le Président rapidement dit mes observations pour que les collègues passent.

M. Guéné OROU SE. A mon tour, je salue l'exposé fait par le ministre des finances. J'ai quelques doléances pour l'amélioration par exemple du taux d'accroissement comme ce programme a été fait. Si je prends par exemple le cas des zones de grandes productions, mon souhait est de voir le Gouvernement désenclaver certaines communes de grande production agricole. Cela permettra à l'Etat d'améliorer le taux d'accroissement par le fait que lorsque la commune est désenclavée, il y aurait moins de perte de véhicules transportant le coton qui chutent tout le temps. Parce que lorsqu'un véhicule chute avec sa cargaison de coton, c'est une perte non seulement pour l'Etat mais aussi une perte pour les producteurs. En dehors de cet aspect, je voudrais demander à l'Etat de penser surtout au bitumage de l'axe Parakou – Nikki – Kalalé – Ségbana. Si on ne peut pas bitumer en une seule fois, il faudrait le faire par étapes en commençant par les zones plus importantes, par exemple l'axe Nikki – Kalalé par où transitent beaucoup de produits transportés par les

véhicules et comme je ne suis pas seule, je vais passer la parole aux autres.

M. Babatoundé KAKPO ZANNOU. A mon tour je voudrais remercier le ministre des finances. J'ai suivi son exposé avec intérêt. Néanmoins, je suis resté sur ma soif d'autant plus que dans la projection, le taux de croissance...

M. le Président. Le micro s'il vous plaît !

M. Babatoundé KAKPO ZANNOU. Dans la projection du taux de croissance pour 2017 cela avoisine 6,5%. A ce niveau, je voudrais demander à quand allons-nous atteindre le taux de croissance à deux chiffres dont nous parlons tous les jours.

(Rires)

En deuxième position, je voudrais également parler de la production cotonnière. Pour cette campagne, nous sommes autour de 300.000 tonnes et quelques tonnes et dans la projection nous sommes allés jusqu'à 500.000 tonnes alors qu'à l'heure actuelle, l'égrenage de la production de cette année n'a pas encore été épuisé. Je voudrais alors demander s'il y a des dispositions précises qui sont prises pour pouvoir atteindre cette quantité qui a été projetée.

M. Evariste SINKPOTA. Je crois que c'est le moment de demander au Gouvernement de prévoir des choses à ma 5^{ème} circonscription précisément la commune de Toffo – Allada et Tori. Parce que l'année dernière quand j'étais arrivé, il y avait eu des projets de pavage des rues qu'on a attribués à des communes. Ma commune n'est prise en compte. C'est le moment de réclamer, c'est une réclamation. Je réclame parce que je ne vais pas rester ici seulement pour que demain ma population me demande ce que j'ai fait ici. Je demande au Gouvernement de prévoir quelque chose parce que chez moi, dans mon arrondissement, dans mon village, je n'ai

pas l'électricité. Ils n'ont qu'à prévoir quelque chose. Je vous en prie.

M. Boubacar MAMADOU DJAOUGA. J'ai suivi avec beaucoup d'attention l'exposé de monsieur le ministre de l'économie et des finances. Le volet qui me préoccupe, c'est le volet sécurité alimentaire et nutritionnel. C'est vrai qu'ils ont fait état des prévisions par rapport à la production céréalière, mais on ne peut pas parler de la sécurité alimentaire sans parler de l'élevage et de la pêche. Je suis resté sur ma faim, Monsieur le Président. C'est vrai que les statistiques en matière d'élevage dans notre pays sont pratiquement nulles, inexistantes et il serait important que quelque chose soit fait dans ce sens.

M. Christophe HOUSSOU. On n'a pas encore épuisé notre temps.

M. le Président. Allez-y ! Je vous en prie.

M. Christophe HOUSSOU. Je crois que c'est le moment de féliciter le Gouvernement et son Chef, parce qu'en voyant l'exposé, je crois que tous les départements ont au moins quelque chose. Même si mon ami Sinkpota dit qu'il n'a rien eu chez lui, on va quand même mentionner cela.

(Rires)

Je remercie le Chef de l'Etat parce qu'il est vraiment un ingénieur, un bâtisseur du peuple et nous allons l'encourager. Je n'ai pas grande chose à dire parce que je n'ai pas de reproche à faire au Gouvernement, je dois le remercier.

M. le Président. Allez-y ! Je vous en prie.

M. Sabi Moussa SOULE. Moi je voudrais intervenir par rapport au point d'application de l'orientation globale, certains points d'application bien sûr, d'abord au niveau de la promotion de l'emploi des jeunes. Je voudrais que le point d'application soit mieux précisé. Quelle forme l'appui par rapport à la promotion des jeunes va prendre au niveau de ce budget ? J'ai toujours été tenté de croire que de nos jours, il faut surtout mettre l'accent sur le caractère pratique de ce qu'on doit apprendre aux jeunes pour qu'ils puissent rapidement à s'insérer soit par eux-mêmes ou bien par les entreprises. Vous allez constater qu'un jeune qui sort de la menuiserie, de la soudure ou de la mécanique, son premier réflexe, c'est d'ouvrir son atelier. Mais celui qui a le BAC, son premier souci c'est d'acheter un cartable, d'y mettre son diplôme et de se promener. Moi, je pense que si on veut réellement faire la promotion de l'emploi des jeunes, il faut penser dans l'orientation de ce genre, à mettre l'accent sur la formation pratique de ces jeunes qui leur permet d'aller rapidement à l'emploi.

L'autre point d'application sur lequel je voudrais intervenir c'est par rapport à la modernisation de l'agriculture et là je voudrais savoir ce qui est réellement prévu parce que de mon point de vue, la modernisation de l'agriculture, je crois que c'est tout simplement son intensification. Produire sur une petite superficie avec un rendement élevé et cela fait appel nécessairement aux actions de la recherche : qui vous fournit les intrants pour les semences et autres appropriés pour aller à cette agriculture moderne. Donc est-ce qu'en 2015 nous mettrons particulièrement l'accent sur la recherche, la production de certains intrants mères que sont par exemple des semences pour la réalisation des ouvrages qui nous permettent de fournir aux agriculteurs de l'eau sans trop compter sur les pluies.

L'autre point d'application c'est le renforcement du capital humain et des infrastructures de soutien à la production et je crois qu'en matière d'infrastructures de soutien à la production, il faudrait penser aux infrastructures marchandes.

Enfin, Monsieur le Président, il y a un domaine important transversal qui a été indiqué mais sur lequel dans le document et lors de la présentation, on n'en a pas largement parlé. Les effets des changements climatiques. J'ai parcouru tout le document et il est dit à un seul endroit que c'est une éducation dans les écoles, l'éducation environnementale or le Gouvernement prend cette question à cœur dans sa politique. C'est ce qui a été dit. Enfin, par rapport à la sécurité, je crois qu'il est temps de

commencer à accorder une attention particulière à la sécurité des enfants. Je le dis parce que nous venons d'un atelier sur le Code de l'enfant et ce qui est à faire pour sortir l'enfant de sa situation actuelle c'est beaucoup et le Gouvernement a un rôle prépondérant à jouer. Il existe déjà des centres qui se débrouillent mais avec des moyens généralement qui ne viennent pas de l'Etat. Je crois que c'est le moment d'en tenir compte.

M. le Président. Est-ce qu'il y a encore des membres du groupe qui voudraient intervenir ?

M. Félicien Chabi ZACHARIE. Dans la suite de ce que viennent de dire les collègues, le document présenté par le Gouvernement, je crois que de façon globale, peut-être apprécié positivement puisque tel que présenté, le Gouvernement est dans sa logique de poursuivre ce qu'il a fait jusqu'ici. Mais au niveau de la promotion de l'emploi des jeunes, je me pose toujours la question de savoir s'il ne faut pas approfondir la réflexion sur les questions de la jeunesse parce que lorsqu'on parle de la modernisation de l'agriculture et qu'on parle de l'emploi des jeunes, il faut pouvoir trouver un point d'ancrage parce que dans nos villages, les jeunes sont là, ils ne vont plus dans les champs comme nos parents entre temps parce qu'ils ont été scolarisés un peu. Alors on parle de la promotion de l'emploi des jeunes, on modernise l'agriculture, il faut qu'on voie ce qu'on peut faire pour les jeunes à ce niveau-là.

Parlant aussi de la promotion de l'agro-industrie, je suis un peu septique parce que le Gouvernement a commencé par faire des efforts et à mettre en place des usines et autres qui ont du mal à fonctionner. Est-ce qu'à ce niveau, avant de continuer de s'enfoncer dans la situation ne faudrait-il pas organiser encore une réflexion. Alors, celui qui m'a précédé tout à l'heure a parlé du problème de la sécurité des enfants. On en parle beaucoup ces derniers temps. Mais dans notre arsenal juridique, nous avons prévu des structures surtout pour organiser l'état civil et mieux organiser la surveillance des enfants au niveau des villages, des structures ont été prévues. Je crois qu'il faut que le Gouvernement fasse l'effort de mettre en place ces structures-là.

Au niveau des collectivités, il y a le renforcement du fonds FADEC. C'est bien moi qui en parle. Ce fonds est bien nécessaire mais

qu'on appuie, surtout le FADEC affecté en attendant de renforcer ces communes.

M. le Président. Nous avons fini avec le groupe «UMPP Unité Solidarité Progrès». C'est maintenant le tour du groupe «Refondation et Emergence», qui a droit à 16 mn. Le président du groupe, monsieur Agbodjété, vous avez la parole.

M. Grégoire AKOFODJI. Je voudrais à mon tour remercier le Gouvernement pour sa présentation. Je voudrais néanmoins faire quelques observations. Chaque année à l'occasion des discussions budgétaires, j'attire l'attention du Gouvernement sur la nécessité de nous présenter de façon chiffrée les résultats auxquels ils parviennent sur les agrégats macroéconomiques à partir des crédits qui sont engagés dans le budget. Cela veut dire quoi ? Cela veut dire que concrètement, si nous investissons 5% des ressources dans l'agriculture, quel est par exemple le taux de réduction de la pauvreté attendu ? D'autres agrégats macroéconomiques comme cela. En l'absence de résultat chiffré, on a du mal à apprécier pourquoi il faut mettre de l'argent ici et pas là. Donc je demande à nouveau au Gouvernement avec insistance, ils en ont les moyens, ils savent comment notre économie fonctionne, ils savent comment se forme la croissance, ils peuvent nous dire pour rationaliser et faire des choix budgétaires, il nous faut aller dans ce sens plutôt que dans tel autre, il nous faut aller ici plutôt que là. Donc c'est la première réaction que je voudrais faire, une réaction d'ensemble.

L'autre réaction c'est par rapport à l'agriculture. L'engagement de Maputo par lequel le Gouvernement du Bénin s'oblige à investir 10% de ses ressources dans l'agriculture, où est-ce que nous en sommes ? En 2015, qu'est-ce que cela va être ? Et quel sera l'impact de l'effort qui sera fait en termes de mobilisation des ressources au profit de l'agriculture sur les OMD que nous suivons : réduction de la pauvreté, réduction des maladies infantiles etc. ? Voilà, Monsieur le Président, les observations que m'inspire cette présentation de monsieur le ministre des finances.

M. Justin AGBODJETE. Je dois féliciter et remercier le Gouvernement pour l'amélioration qu'il opère dans ces développements. Je vais intervenir un peu sur la situation économique de la période de 2011 à 2014. L'augmentation de la production de coton en 2013 n'a pas impacté de façon significative le taux de croissance 5,62 en 2013 à 6,72 en 2014 pour une prévision de 6,52. Cela montre que le Gouvernement doit jouer sur d'autres leviers de l'économie tout en organisant au mieux la production de coton, faite de beaucoup de tapages.

En ce qui concerne la subvention de l'Etat aux entreprises et offices de l'Etat et leurs contributions au budget de l'Etat, le Gouvernement indique la non disponibilité des données pour les années 2012 et 2013. Les subventions étant assurées à partir du budget général de l'Etat, il n'est pas compréhensible que pour les deux exercices déjà clos, on ne puisse pas déposer les données jusqu'en 2014. Ces données pouvant permettre d'avoir une idée de la situation réelle des entreprises et offices de l'Etat.

Perspectives économiques de 2015 à 2017. Les points d'application de l'orientation globale de la politique du Gouvernement au titre de l'année 2015, sont à une exception près les mêmes que ceux de l'année 2014 sans qu'on ait fait un point à mi-parcours des actions menées ou en cours, durant le premier semestre de l'année 2014.

Proposition ! Nous allons demander au Gouvernement de poursuivre les efforts de développement pour qu'à l'avenir, le budget soit beaucoup plus détaillé et cela nous permettra d'avoir une étude très appréciée et très nette sur le dossier que l'on nous présente.

M. le Président. Merci beaucoup.

M. Gaston YOROU. Moi je voudrais intervenir sur les statistiques agricoles que l'on nous a présentées. Chaque année, on nous fait des projections, mais on voit que ces projections sont souvent révisées au cours de l'année.

Par exemple, cette année encore, le Gouvernement fait des projections de quatre cent mille (400 000) tonnes de coton pour 2014-2015. Moi je ne suis pas aussi optimiste que cela pour les raisons ci-après :

A la date d'aujourd'hui, jusqu'à ce matin, on n'a pas encore fini de payer les producteurs de coton de l'année dernière. Et je donne un exemple précis, à N'Dali on doit encore plus de cent soixante treize millions (173 000 000).

Deuxième observation, il y a eu une poche de sécheresse. Nous sommes officiellement, c'est-à-dire suivant les conseils de classe CF, à cinq jours de la fin des semis coton dans le Borgou. Or, globalement, la commune la plus évoluée selon ce que l'on m'a dit en tout cas, c'est autour de 70%, 80%. Alors, à moins qu'on sème après les dates préconisées, ce qui évidemment influencera négativement les rendements et par ricochet la production cotonnière. Donc je ne suis pas aussi optimiste que le Gouvernement en parlant de quatre cent mille (400 000) tonnes pour l'année prochaine. Je pense qu'il faut se contenir autour de trois cent cinquante mille (350 000) tonnes car, en analysant même déjà la prévision de l'année dernière qui est de trois cent cinquante mille (350 000) tonnes, on a eu trois cent sept mille (307 000). Cela veut dire qu'il y a eu déjà une mauvaise prévision qui a été faite par rapport à cela. Or, les trois cent cinquante mille (350 000) tonnes ont été déjà révisées, je ne sais plus combien de fois. Il faut faire attention par rapport à cela.

De même, au niveau de la production vivrière, il y a aujourd'hui un mécontentement au niveau des producteurs. Il y a plein de stocks qui n'ont pas été vendus. Les producteurs n'ont pas pu vendre leurs stocks de la campagne passée. Je ne sais pas, lorsqu'on me parle alors de confiance retrouvée, il faut faire attention à ce niveau et vraiment faire des prévisions réalistes. Voilà un peu ce que je voudrais dire, étant entendu que nous sommes nombreux.

M. le Président. Merci beaucoup cher collègue.

M. Boni Ganse BIO KANSI. A mon tour je remercie le Gouvernement pour son effort constant de croissance. J'ai quelques préoccupations.

D'abord je reviens sur cette affaire du secteur rural. Quelqu'un l'a évoquée tout à l'heure en disant qu'on ne peut pas seulement compter sur le coton. Il faut diversifier les produits de rente. Je parle donc en dehors du coton, il faut penser au palmier à huile et à d'autres choses.

Ma seconde préoccupation a trait à l'agriculture aussi. Quelqu'un a évoqué tout à l'heure le problème des peuls. Ils sont en insécurité totale. Je voudrais que le Gouvernement puisse prendre les dispositions utiles. Pour les grands travaux, les infrastructures, je l'ai toujours évoqué, il faudrait qu'il y ait des barrages à caractère agropastoral lorsqu'on fait des voies. C'est très important à la fois pour les éleveurs et pour les paysans qui ont fait des produits de contre-saison. Je voudrais qu'enfin, ce soit une réalité.

Un peu avant moi, quelqu'un a parlé de la sécurité. On fait l'agriculture, on fait l'économie, s'il n'y a pas la sécurité, on n'est pas à l'aise. Moi je n'ai pas vu dans le document, comme mes prédécesseurs, la place de la sécurité. C'est très important. Le tourisme aussi est un secteur très productif. On a fait un bon discours l'année passée, il va falloir encourager ce secteur pour que désormais le Bénin puisse aussi en tirer profit.

Je vais finir en nous invitant, nous les députés à mener des actions de contrôle sur le terrain à l'endroit de l'exécutif. On va nous mettre de l'argent à disposition et l'action de contrôle sur le terrain va les aider à régler les situations que nous avons évoquées ici.

M. le Président. Merci beaucoup. Vous avez encore huit minutes et demi.

M. Nourenou ATCHADE. J'irai très rapidement. Je voudrais à mon tour, féliciter le Gouvernement pour le travail abattu. Je voudrais rappeler au ministre des finances que lors de l'étude de la loi de finances exercice 2014, il a reconnu la pertinence des amendements et des recommandations que nous avons faites à l'hémicycle ici, mais fort malheureusement, nous avons "pétanqué" le budget et ces amendements sont tombés. Je voudrais demander si par rapport à l'orientation, on a pu tenir compte de ces amendements. Par exemple, la situation de la gendarmerie au sein du Ministère de la défense, la question du passeport biométrique, que sais-je encore ?

Je voudrais aussi demander, par rapport aux actions phares citées par le Gouvernement, il a parlé du bitumage de certaines routes, je n'ai pas lu, peut être que je me suis trompé, je n'ai pas vu la route Savalou-Djougou. Est-ce que ce n'est pas une action phare ? Est-ce que le Gouvernement

ne prend pas cela en compte pour le budget 2015 ? Et si ce n'est pas le cas, nous vous prions beaucoup, il faut faire quelque chose parce que cette route est entièrement dégradée. Aussi, voudrais-je demander quelle est la contribution du sous sol dans les recettes, exercice 2015 parce qu'on a entendu dire qu'on a trouvé du pétrole, on a trouvé du fer. Mais quelle est la contribution, je n'ai pas vu sur les lignes budgétaires, la ligne des recettes, la contribution du sous-sol. Je voudrais demander au ministre s'il peut nous éclairer par rapport à cela.

On a encore quelques minutes, le président Chabi-Sika peut prendre la parole.

M. Karimou CHABI-SIKA. J'ai d'abord une précision que je voudrais demander. A l'annexe 2, il y a un chiffre au niveau des PIP à la page ...Cela m'échappe un peu. Cela doit être une erreur parce que je vois près de mille milliards. Cela doit être une erreur, je vais retrouver la page tout à l'heure.

Je voudrais quand même saluer l'exercice qui est en cours, remercier le Gouvernement pour la présentation qui a été faite. C'est vrai que c'est le début. Il faut souhaiter qu'on s'en inspire pour améliorer la présentation prochaine du projet de budget de l'Etat. Parce que je salue franchement le Gouvernement pour, déjà, avoir fait l'effort pour une première fois, de nous donner la liste des offices et sociétés d'Etat. Ce n'était pas évident à obtenir. Je souhaiterais déjà que dans le document qui va nous parvenir dans le cadre du budget prochain, on puisse mentionner un peu les salaires, l'investissement, le fonctionnement et autres pour que l'on comprenne un peu mieux, l'apport de ces sociétés là aussi par rapport aux impôts, aux contributions, à ce que cela rapporte aussi.

M. le Président. Merci beaucoup. Nous allons passer au groupe "Refondation et Progrès" qui a droit à 16 minutes. "Refondation et Progrès" ! Je vois que le président a fait une apparition brève et furtive et est ressorti aussitôt. J'espère qu'il y a d'autres membres du groupe.

M. Grégoire LAOUROU. Nous sommes là.

M. le Président. Vous vous êtes là tout le temps. Vous êtes toujours là. Vous êtes le fidèle des fidèles.

M. Grégoire LAOUROU. Je voudrais pour ma part, intervenir sur le débat d'orientation budgétaire pour dire ceci. Le débat d'orientation budgétaire, même s'il ne donne pas lieu à un vote, est une innovation importante introduite dans le processus budgétaire et cela permet comme on l'a dit, d'améliorer l'information des parlementaires sur l'ensemble des finances publiques de notre pays. Et cela nous permet d'avoir une meilleure implication dans le processus budgétaire. Mais l'exercice auquel nous venons de nous livrer depuis ce matin, à entendre toutes les interventions, cet exercice montre bien que notre démarche reste encore essentiellement perfectible parce que, comme cela a été dit, c'est inédit ce que nous avons fait et il est important que nous essayons d'améliorer cela. Et du point de vue de l'amélioration, je l'examine sous deux angles. Le premier angle, c'est que nous même, en tant que parlementaires, nous avons besoin de renforcer nos capacités en matière de conduite des débats d'orientation budgétaire. Puisque, quand vous n'avez pas appris à faire quelque chose, il est toujours difficile de le faire. Et je voudrais proposer fortement que nous puissions inscrire dans nos priorités, le renforcement de nos capacités en cette matière-là. A travers le monde, on trouvera des gens, des experts, des spécialistes qui viendront nous entretenir sur la démarche à suivre dans ce cadre là. C'est une chose qui me paraît importante.

Le deuxième aspect, à la suite de ce que nous avons dit depuis ce matin, il apparaît que même nos textes commencent à montrer leurs limites par rapport à ces innovations importantes introduites par la nouvelle loi organique relative aux lois de finances. Et par rapport à cela, je crois que nous avons besoin de faire en sorte que ces textes là soient remis au bout du jour pour permettre de tenir compte du nouvel environnement créé par cette nouvelle loi organique et nous permettre d'aller de l'avant.

Si nous avons applaudi la promulgation de cette loi organique, je pense que pour que nous soyons efficaces, nous avons besoin de faire ces deux choses-là dans le sens du renforcement de nos capacités et de l'amélioration de nos textes.

Il reste entendu que tout cela que j'ai dit ne peut plus être appliqué pour cette année mais pour les

prochaines législatures. Mais il était important que nous puissions nous arrêter pour le dire afin que pour les générations ou les prochaines législatures, il en soit tenu compte, puisque chaque jour qui passe, nous devons faire en sorte que la qualité du débat parlementaire s'améliore.

Voilà ce que je voulais dire, je vous remercie.

M. le Président. Monsieur le président de la commission des finances, merci pour cette contribution.

M. André OKOUNLOLA-BIAOU. Je voudrais, à mon tour, remercier le Gouvernement surtout par rapport à la présentation du document.

Mais, j'ai certaines préoccupations par rapport à ce document.

Par rapport à l'objectif de l'Etat en matière de dépenses publiques, j'ai lu quelque part dans les objectifs que le Gouvernement veut ramener le ratio masse salariale par rapport à la recette fiscale, dans la limite communautaire. Je sais ce que cela veut dire dans notre pays aujourd'hui, cette histoire de ratio. Je voudrais que le Gouvernement précise comment cela va se réaliser. Comment ? Avec cette flambée que nous avons connue ces dernières années ? Est-ce que c'est en 2015 que le Gouvernement va pouvoir revenir à la norme par rapport à l'UEMOA ? Je voudrais que le Gouvernement précise un peu parce que moi je ne vois pas.

La deuxième chose, c'est que dans le PIP 2015, le Gouvernement a prévu un montant et a dit dans sa programmation que un taux de 9% est prévu pour l'eau et l'électricité. L'eau et l'électricité sont vraiment des ressources rares et aussi, il faut reconnaître qu'un peuple qui n'a pas accès à l'eau et à l'électricité, on ne peut pas parler de développement. Mais je suis surpris qu'avec la préoccupation que le Gouvernement en fait, et que cela soit un taux de 9% seulement qui soit réservé pour l'eau et l'électricité pour l'année 2015. Je souhaiterais que le Gouvernement voie vraiment ce pourcentage est trop faible ; faible par rapport aux besoins et par rapport à l'importance de ces deux denrées rares.

Par rapport à la modernisation, les collègues qui m'ont devancé ont déjà dit un certain nombre de choses. Mais je voudrais, d'abord par rapport à la production du coton dans le document du Gouvernement, le Gouvernement dit, dès que nous produisons un peu plus de coton, nous avons notre croissance économique qui évolue. Cela veut dire que même si c'est cela, il faut que le Gouvernement mette alors un peu plus de sérieux dans la gestion de cette filière. Surtout quand les gens produisent et on n'arrive pas à évacuer à temps, ce n'est pas bien. Je voudrais que pour l'année 2015, que cela soit une priorité pour le Gouvernement de pouvoir créer les conditions optimales pour la production du coton, surtout dans le domaine du transport et de l'évacuation du coton. Il y a effectivement parmi les zones productrices de coton, des zones qui sont inaccessibles alors que nous savons que cette filière est très nécessaire et importante pour l'économie de notre pays. Donc je voudrais que le Gouvernement mette un accent sur cet aspect-là.

Et également comme certains l'ont dit, on ne peut pas construire le pays sur un seul levier. Nous avons plusieurs cultures de rente et dans le programme, dans le plan de relance du secteur agricole, le programme de diversification est un programme très important. Je voudrais que le Gouvernement nous dise, par rapport à 2015, qu'est-ce qui est prévu par rapport à la diversification agricole ? Qu'est-ce qui est prévu par rapport à d'autres filières comme d'autres l'ont souligné, le palmier, le maïs, l'ananas ? Parce que si nous ne faisons pas la diversification et on compte seulement sur le coton, je pense qu'on serait passé à côté.

M. le Président. Merci beaucoup cher collègue. Oui !

M. Emile TOSSOU. Je dois quand même féliciter le Gouvernement pour cet exercice que nous faisons ce matin.

Dans l'exposé du ministre, je note effectivement que le Gouvernement a le souci d'améliorer l'environnement économique et politique.

Cet exercice de ce jour, nous montre que le Gouvernement est résolument engagé pour que le pays puisse trouver effectivement un soulagement. Il y a trois points essentiels que je voudrais souligner.

Le problème de la sécurité, je voudrais que le Gouvernement le prenne à cœur. Ensuite, il y a le problème de la santé des enfants.

En dernière position, je voudrais souligner le problème d'emploi des jeunes. Je voudrais que le Gouvernement nous explique comment il entend vraiment gérer ce secteur. Je continue toujours de dire que le problème d'emploi dans notre pays est une bombe à retardement. Mais je suis déjà heureux d'entendre tout ce que le ministre vient de nous exposer.

Je ne peux que féliciter le Gouvernement et lui dire de continuer dans cette lancée.

M. le Président. Merci beaucoup. Y a-t-il d'autres membres du groupe parlementaire "Refondation et Emergence" qui sont dans la salle ? S'il n'y a plus personne, nous allons passer au groupe parlementaire "Union fait la Nation" qui dispose de 13 minutes.

M. Eric HOUDETE. L'article 56 stipule que "le projet de loi de finances est établi sur des hypothèses précises et justifiées qui indiquent l'évolution des ressources et des charges et de la dette du secteur public en détaillant en particulier les organismes publics visés".

L'exposé que nous avons suivi ne fait pas état de ce que je viens d'indiquer et la nature du débat que nous avons, les conditions dans lesquelles nous discutons, ne nous permettent pas d'en parler.

Je voudrais vous inviter à jeter un regard dans la salle. Vous constaterez qu'il n'y a qu'une trentaine de députés pour un débat dit de si grande importance et de mémoire de député depuis onze (11) ans, c'est la première fois que j'observe cela pour un débat important.

Je note aussi que beaucoup de député qui ont pris la parole pendant le débat de choix de la façon dont nous allons discuter, sont sortis. Je note que cela ne les intéresse pas.

Je voudrais aussi observer et faire observer, je présente mes excuses par avance, la vacuité du débat. Parce qu'il s'agit bien d'un débat d'orientation budgétaire. Et je félicite le député Laourou qui indique qu'il y a du travail à faire.

Ce débat est caractérisé par une prédominance des détails d'épicerie.

Est-ce que "l'Union fait la Nation" doit participer à cette opération de cosmétique qui ressemble beaucoup plus à du folklore et à du cirque ? Il me semble que non. C'est pour cela que je suis sûr que vous-même vous regrettez déjà la façon dont vous avez orienté le débat. En tout cas, moi j'ai le regret.

J'ai le regret de noter que, pour une première fois, qu'il est donné l'occasion aux députés de fléchir l'orientation budgétaire, de contribuer à améliorer l'action du Gouvernement, nous avons choisi de renoncer à nos obligations, de renoncer à nos engagements vis à vis des populations. J'ai le regret que nous ayons avec vous malheureusement, Monsieur le Président, créé le précédent par rapport à ce que nous avons rêvé d'un débat et d'un vrai débat d'orientation budgétaire qui facilite une implication des populations à travers leurs représentants dans les choix des gouvernants.

Ce débat est inutile, complètement inutile. Le débat d'orientation budgétaire, ce n'est pas le débat des pavés de Toffo ni des seringues du centre de santé d'Adjarra. Nous avons donc raté une occasion.

C'est pour cela que, avec mes collègues de "l'Union fait la Nation", nous ne participons pas à ce débat. Nous ferons le débat en d'autres lieux. Nous critiquerons le document qui a été présenté parce que dans ce contexte, il n'y a pas un débat sérieux.

Je vais donc vous retourner le micro en souhaitant que les députés qui vont voyager aillent faire leur valise assez rapidement.

M. le Président. Merci beaucoup. Merci de faire économie de ...J'observe que sur le temps de parole qui vous est imparti, vous avez fait économie de près de 08 minutes. Au moins sur ce plan là, je dois vous féliciter.

La parole est au groupe suivant. C'est le groupe "Nation et Développement" qui a droit à 13 minutes. Je constate qu'il est seul.

M. Nazaire SADO. Non ! On est deux.

M. le Président. Vous êtes deux ?

M. Nazaire SADO. Oui !

M. le Président. Deux sur neuf, c'est déjà mieux que deux sur dix.

M. Nazaire SADO. Je tiens à signaler en passant que l'exercice que nous faisons ce soir est un exercice très important et je ne crois pas que pour une première fois, on pourra profiter pleinement de cet exercice. Parce que, comme l'a dit mon collègue Eric Houndété tout à l'heure, ce n'est pas un exercice très bien préparé.

Parce que, lorsqu'on parle de développement, le développement ne vient pas de lui même. C'est un processus d'appropriation. Et il y a développement durable si en dehors du Gouvernement, les autres autorités, c'est-à-dire les députés, les maires et autres, participent vraiment à la conception de la politique de développement. Donc s'il n'y a pas cela, il n'y a pas de développement durable et le développement se fera au coup par coup.

Ceci dit, je voudrais rapidement me prononcer sur certains aspects. Ce que j'ai remarqué dans le document, c'est que l'orientation telle que prévue ne garantit pas correctement les résultats de développement qu'on peut escompter. On n'a pas le temps d'aller dans les détails, mais c'est une remarque. Je peux me tromper. Je peux vraiment me tromper mais c'est vraiment une remarque que je tiens à faire.

Par exemple, on a parlé de taux de croissance de 6% et dans le même temps, on dit dans un contexte non inflationniste. Et lorsqu'on dit cela, on sait que le taux d'inflation, l'inflation on ne la maîtrise pas. Parce que, on a dit quelque part ici, que l'envolée des prix observés en 2012, est induite par la réduction d'environ 50% des subventions à l'essence au Nigéria en janvier 2012. Lorsqu'on dit cela, on ne maîtrise pas et on évoque cette supposition importante majeure. Je pense que ces prévisions qui sont faites doivent être revues à la baisse. Donc, pour moi, le taux de croissance de 6%, prévu en 2015, n'est pas vraiment réaliste. Dans une économie bien

ajustée, c'est le secteur privé qui crée les 90% de l'emploi. Mais personnellement, lorsque je lis un peu le document que le ministre des finances vient de nous présenter, je ne vois pas vraiment le secteur privé en exergue. On a évoqué plusieurs fois la promotion de l'emploi, la création de l'emploi. Et là, on ne voit pas vraiment une base qui peut créer l'emploi. Or, la base qui peut créer l'emploi, c'est le secteur privé. Je n'ai pas vu personnellement vraiment des actions majeures qui peuvent faire en sorte qu'il y ait effectivement création d'emplois. En notant, par exemple, qu'au niveau de l'agriculture qui est la base de notre économie et, si on veut d'emplois, c'est là qu'il faut investir, c'est là qu'il faut orienter suffisamment d'investissement. Je note en passant que pour le Fonds national de développement agricole (FNDA), rien n'est prévu, en tout cas, dans le document que moi, j'ai là. On a évoqué le Fonds national pour la jeunesse et l'emploi. Mais le Fonds national de développement agricole qui est un outil essentiel pour lancer notre économie agricole, ce Fonds n'a pas été pris en compte. Or, lorsqu'on parle de création d'emplois, c'est dans cela qu'il faut trouver vraiment des emplois.

Lorsqu'on parle du secteur privé aussi, il y a la crise énergétique. Vous savez, on a énormément de problèmes en ce qui concerne l'électricité. Vous savez que l'électricité est déterminante dans la production. Les entreprises ont vu leurs coûts de production élevés ces deux dernières années essentiellement. Donc, si on ne trouve pas de solution durable à cette situation, là, on va parler de création d'emplois et on ne va pas atteindre la création d'emplois.

Donc, je voudrais dire que, s'il doit y avoir des orientations, il faut trouver vraiment des solutions durables à la question, au problème de crise énergétique.

Il y a les réformes. Il faut travailler et continuer à travailler sérieusement sur les réformes.

Il y a la douane. Les prévisions, tel que c'est fait, je ne suis pas sûr qu'on atteigne ces prévisions surtout avec les problèmes que la douane a rencontrés ces temps-ci. Ils sont là. Ils vont nous dire si c'est vrai ou pas.

Il y a le Port autonome de Cotonou. Voilà des entités où on peut trouver suffisamment de ressources à investir. Mais on constate que cela ne génère pas les ressources qu'on peut attendre d'une structure pareille. Au contraire, cela a généré quelques pertes par le passé. Je ne sais

pas si des dispositions ont été prises pour remédier vraiment à ce genre de situations.

Lorsqu'on parle de taux d'endettement de 35% qu'il faut toujours continuer à 35%, moi, je trouve que ce n'est pas normal. Si la norme est 70%, si on peut pousser à 40% ou 50%, pourquoi pas ? Puisque quand on veut avoir une économie forte, quand on veut développer l'économie, il faut des ressources pour développer l'économie. Donc, il faut des investissements massifs pour développer l'économie. Donc, si on se limite à dire à 35%, qu'il ne faut pas aller plus, moi, je pense que le Gouvernement doit faire en sorte à aller de l'avant.

Fiscalité de développement, qu'est-ce qu'il en est puisqu'on en a beaucoup parlé ? Maintenant, qu'est-ce qu'on en fait ? Parce qu'on ne peut pas parler d'orientation du secteur privé sans vraiment prendre cela en compte.

On parle de subvention accordée aux entreprises publiques : 73 milliards. Et ces entreprises publiques qui consomment 73 milliards du budget de l'Etat ne participent que pour 5 milliards pour le budget de l'Etat. Moi, je trouve qu'on ne peut pas continuer par fonctionner comme cela. Voilà !

Pour le renforcement des capacités, je n'ai pas vu grand-chose parce que s'il n'y a pas renforcement de capacités, là encore, il n'y a pas développement durable parce que le développement sera fait au coup par coup.

En conclusion, comme je le disais au début, les activités telles que prévues, l'orientation telle que moi, j'ai lu dans le document ne garantissent pas vraiment la maximisation des résultats de développement.

M. le Président. Allez-y, monsieur Goutolou !

M. Célestin GOUTOLOU. Je voudrais sincèrement remercier le Gouvernement pour ses efforts au quotidien pour l'amélioration des conditions de vie de nos populations. Je remercie également le ministre des finances et les techniciens qui ont travaillé à ses côtés pour que nous ayons, quand même, ce document sur lequel nous nous prononçons ce matin.

Monsieur le Président, j'ai lu un certain nombre de choses dans ce document. Certainement que comme je ne suis pas un technicien, je n'ai pas bien compris. Parce que quand nous prenons le Ministère de l'agriculture, par exemple, tout ce que nous avons lu concernant ce Ministère ne me satisfait pas entièrement, parce que nous avons parlé de la valorisation de la vallée. Qu'est-ce qui est prévu réellement et concrètement pour cette valorisation-là ? Nous ne lisons pas cela véritablement ici. Nous avons parlé également de la diversification des filières. Mais à part le coton écrit noir sur blanc ici, il n'y a plus d'autres filières qui soient prises en compte. Qu'en est-il réellement ?

Je viens au Ministère de la famille. C'est vrai, nous sommes venus d'un atelier où il a été question de faire le plaidoyer par rapport aux conditions des enfants. Alors, nous avons appris à cet atelier-là beaucoup de choses. Par rapport aux recommandations que nous avons faites au cours de cet atelier, moi, je voudrais souhaiter que le Ministère de la famille soit bien loti dans ce budget-là pour lui permettre d'atteindre les objectifs qui sont les tiens.

Un collègue a parlé tout à l'heure des structures qui sont déjà en place mais qui fonctionnent à peine. Lorsqu'on reviendra sur les dispositions du Code, nous allons dire beaucoup de choses et informer les autres collègues de ce qu'il en est par rapport à ce que je dis.

J'en viens au RAMU logé au niveau du Ministère de la famille. Je n'ai pas compris. C'est vrai que la dernière fois, on nous a dit que le RAMU a changé de main et que c'est désormais le ministre d'Etat qui s'en occupe. Mais on vient mettre tout ce qui concerne le RAMU au Ministère de la famille. Je n'ai pas compris et je voudrais avoir d'explication.

Maintenant, par rapport au transport, c'est vrai qu'il n'y a pas de magie à faire pour réunir les fonds. Mais nul n'ignore aujourd'hui que la seule route qui relie le Nord au Sud aujourd'hui est Kpédékpo - Misséréty. Alors, nous avons, quand même, autorisé le Gouvernement la dernière fois pour les Accords de prêt pouvant permettre de construire le pont de Tovègbamè. Ce pont-là devrait être une priorité pour le Gouvernement, moi, à mon sens. Mais je ne vois rien du tout en ce qui concerne la construction de ce pont.

Tenant compte de ce que nous avons déjà autorisé le Gouvernement à faire ici, il ne restera qu'environ 500 millions pour boucler le financement de ce pont. Mais je ne trouve rien du

tout en ce qui concerne ce pont. Je voudrais souhaiter que le Gouvernement revoie un peu le document et ce qu'il y a à faire pour que certaines priorités soient donc prises en compte.

Maintenant, tels que les documents nous sont présentés, je pense que personne ne peut dire : « voilà ce qui est prévu pour sa région, ce qui est prévu pour ma circonscription et autres ». Je voudrais souhaiter véritablement qu'à l'élaboration du budget même, l'on prenne en compte effectivement toutes les localités de notre pays.

M. le Président. Je pense que vous êtes le dernier du groupe présent dans la salle.

Nous allons passer au dernier Groupe Parlementaire. Mais il reste aussi les non-inscrits.

Le "Groupe PRD Union fait la Nation" a droit à 13 minutes.

M. Augustin AHOUANVOEBLA. Je voudrais remercier le Gouvernement pour avoir sacrifié à la tradition conformément à la nouvelle loi organique qui organise désormais comment nous allons gérer les questions budgétaires dans notre pays. C'est une occasion rêvée pour tout le peuple pour se prononcer désormais sur ce qu'il souhaite. Mais malheureusement, comme le Gouvernement ne peut pas passer de maison en maison, de commune en commune, nous qui sommes les représentants du peuple, nous sommes là pour lui dire ce que nous voulons. Comme c'est la première expérience que nous faisons, je voudrais ajouter ma voix à celles de mes autres collègues pour dire, à peu près, quel est mon point de vue sur cette question.

Etant donné que j'ai un bout de temps parce que nous sommes très nombreux dans mon groupe, je voudrais commencer par dire au ministre qui représente le Gouvernement quelles sont les doléances de ce peuple. Et je voudrais attendre qu'à la fin, quand on va nous présenter le projet de budget général de l'Etat, voir si ces questions-là n'y seront pas évoquées.

Contrairement à ce que les collègues sont en train de dire, je crois que l'exercice consistait plutôt à dire ce qu'on souhaite pour ce peuple, que de faire des critiques totalement inutiles, de mon point de vue. Excusez-moi de dire cela. Je

n'ai pas le droit de le dire vis-à-vis de mes collègues.

Première chose, cordonnier mal chaussé ! Monsieur le Président, je voudrais qu'on cesse d'être le cordonnier mal chaussé. C'est nous qui autorisons le budget. Il faut que quelque chose soit fait par rapport à notre siège de façon consistante pour disposer le pays et nous, les parlementaires, dans notre siège. C'est important. Il faut qu'on commence les travaux et que vraiment, les ressources à mettre à la disposition du Parlement soient consistantes.

Deuxième chose, toujours concernant le cordonnier mal chaussé, c'est notre pont, le pont qui relie la capitale économique de notre pays au Parlement du Bénin. C'est le pont de Porto-Novo. Il faut prendre toutes les dispositions parce qu'il ne faut pas revenir ici et dire que c'est un projet en étude. Qu'on nous dise concrètement ce qu'on veut faire et prendre des mesures parallèles pour que la question de transport fluvial, au cas où un drame pourrait survenir et que le pont va s'effondrer, qu'on prenne des dispositions pour me permettre et permettre à mon Président de l'Assemblée Nationale de quitter le Parlement pour sa maison à Cotonou. C'est important et il est important de le noter.

Maintenant, je reviens aux questions directes du peuple. Monsieur le ministre, vous avez dit et vous le savez très bien que la préoccupation du Gouvernement est de relier les routes intercommunales. Je voudrais vous suggérer que, pour une fois, vous puissiez dire qu'on relie la commune d'Avrankou à la commune de Sakété, en passant par Takon. Autrement dit, je voudrais suggérer que la voie qui quitte le marché central d'Avrankou pour Takon, en passant par Kouti, que vous preniez cela en compte dans vos projections de l'année 2015, ajouté, bien sûr, à la question d'électrification de tout ce grand axe.

Hôpital de zone ! Monsieur le ministre, il y a un hôpital de zone qui est totalement abandonné. C'est l'hôpital de zone des 3A : Avrankou - Adjarra - Akpro-Missérété. Or, vous savez que les trois communes font 400.000 à 450.000 habitants. Donc, c'est un pôle important d'individus et il vaut mieux que vous pensiez un peu à cela.

La vallée de l'Ouémé, vous le savez très bien et je vous ai entendu dire au cours de la table ronde que la vallée de l'Ouémé serait mieux valorisée. Je voudrais qu'au-delà des chiffres, qu'on prenne des dispositions pratiques, que vous puissiez voir ce qu'on peut faire pour avancer.

Je vais finir parce que j'ai beaucoup à dire mais malheureusement non. Je vais finir en disant que la qualité des dépenses dépend de la maîtrise des charges. Et par conséquent, il y a beaucoup de rubriques dans les charges que vous prévoyez et que je souhaite que vous envoyiez dans les dépenses de transfert. Et cela, je ne voudrais pas le dire ici. Je viendrai à vous. Et je vous le dirai directement pour qu'on s'en sorte.

M. le Président. Merci beaucoup, cher collègue !

M. Edmond ZINSOU. Je voudrais commencer en disant que le ministre a, quand même, fait une belle présentation. Il reste le contenu. Nous, on n'était pas là où les chiffres ont été montés. J'espère que ces chiffres-là sont sincères. Si les chiffres étaient sincères, on pourrait vraiment faire des prévisions également qui seront réalistes.

Seulement, nous faisons des observations sur le terrain. Et le constat, c'est un peu ceci. La pauvreté continue vraiment de progresser. Je crois qu'il ne faut pas rester à Cotonou. Descendez un peu dans les communes et vous allez voir que la pauvreté ne recule pas réellement. Les gens sont pauvres. Beaucoup ne mangent pas à leur faim.

Il faut également parler du chômage des jeunes. Beaucoup l'ont déjà dit. Je crois qu'on n'en aura pas assez de le dire. Le chômage des jeunes, c'est un problème écœurant.

L'accès aux soins de santé est un problème. Si vous allez dans les hôpitaux ou même dans les maisons, il y a un fort taux de mortalité infantile. Il y a beaucoup de femmes qui meurent lors des accouchements ; tout cela est lié au manque d'argent pour se faire soigner, pour se nourrir véritablement.

Je crois que ce sont des problèmes réels. Et pour le moment, je ne vois pas vraiment le Gouvernement en train de les prendre en charge réellement. Nous aurons le temps de décortiquer tout cela. Mais je crois que ce sont des problèmes qu'il faut prendre au sérieux.

Pour régler ces problèmes, malheureusement, le Gouvernement compte sur des ressources hypothétiques. Moi, j'ai un peu peur. Compter

sur les ressources hypothétiques telles que le pétrole, l'or, le fer qu'on est en train de découvrir, etc. Ce n'est pas encore effectif. Est-ce que nous pouvons compter sur ces ressources hypothétiques pour développer notre pays ? Je crois qu'il va falloir vraiment voir cela.

Le Gouvernement dit que le développement local sera un levier. Oui ! C'est vrai, le développement local pourrait être un levier. Mais si le développement local n'est pas bien organisé, cela ne pourra pas être un levier. Pendant que les communes sont encore enclavées, mon prédécesseur l'a déjà dit, nous avons eu la chance, nous, de faire une tournée la dernière fois, sur Bassila, Grand-Popo, Savalou, Lalo, etc. Ces villes sont encore enclavées, alors que c'est des zones de grande production. Voyez Lalo ! Quand il pleut, on ne peut plus aller là-bas, alors que c'est des zones où les gens produisent beaucoup. Le Gouvernement dit déjà vouloir paver les villes, vouloir relier les villes. Je crois que certaines rues ont été prises en compte la dernière fois. Je crois qu'il ne faut pas oublier les autres. Je ne vais pas seulement parler d'Adjarra mais j'ai vu Lalo et ailleurs. Donc, il va falloir vraiment que le Gouvernement pense à ces choses-là.

Je voudrais également dire que je n'ai pas entendu ici parler du renforcement de la démocratie. Peut-être que je n'ai pas encore lu le document, mais on n'a pas parlé du renforcement de la démocratie comme un levier également pour booster notre économie. La dernière fois, si on est allé à Paris, si on a pu récolter quelques sous, je crois que c'est parce que notre démocratie est en marche. Mais ici, je ne sais pas ce que le Gouvernement prévoit là. Et le renforcement de la démocratie, c'est d'abord l'organisation des élections régulières. Les élections locales ne sont pas prévues. On ne sait pas quand on les fera. Les élections législatives, on ne sait pas si on les fera, alors que les deux années qui arrivent sont des années d'élections.

Monsieur le Président, cela ne participe pas au renforcement de la démocratie.

M. Raphaël AKOTEGNON. Je pense que l'essentiel a été dit. Sauf que je souhaiterais, quand même, revenir sur certains aspects pour m'appesantir sur la cohérence et la crédibilité des chiffres qui ont servi de base aux prévisions. La cohérence et la crédibilité des chiffres !

Cohérence parce que comme vous le savez, en matière budgétaire, ce qui doit constituer notre boussole, c'est la loi de règlement. Et au Bénin comme tout le monde le sait, la dernière loi du règlement votée remonte à 2008. Donc, de 2009 à 2013, nous ne savons pas, en réalité, ce que nous avons exécuté des budgets que nous avons votés ici. Donc, le Gouvernement qui, chaque fois, vient et étale sous nos yeux des chiffres qu'il a lui-même concoctés, je ne sais pas ce que cela vaut franchement.

Quand je laisse ce problème de crédibilité des prévisions, il y a la cohérence des chiffres qui sont annoncés également. Quand vous regardez dans le document, le Gouvernement a fait allusion à la situation des entreprises publiques et des subventions qu'il a octroyées à celles-ci. Et à ma grande surprise, le Gouvernement lui-même dans le document a écrit que la situation des entreprises publiques disponible remonte à 2011. Cela veut dire que ce qui s'est passé en 2012 et 2013, on n'en a pas fait cas. On ne connaît pas. Et pourtant, on se plaît à octroyer des subventions et à faire des projections sur quelle base, je ne sais. Déjà que notre pays, s'il était une entreprise, est sans bilan depuis 2009 jusqu'à aujourd'hui. C'est effectivement une caution que nous apportons à ceux qui gèrent les entreprises d'Etat et qui aussi se complaisent à ne pas faire un bilan. En tout cas, même si elles en font, les structures chargées de les certifier ne produisent pas régulièrement ce qu'il faut.

Tout le monde sait ici que le Parlement a demandé le résultat des audits réalisés par le Gouvernement concernant les entreprises publiques et certains offices d'Etat. Mais jusque-là, nous sommes restés sur notre faim.

Je vais aborder maintenant l'orientation globale prônée par le Gouvernement dans ce document. En première ligne figure la promotion de l'emploi des jeunes. Comme vous le savez, c'est une ritournelle qui revient chaque année. Et comme on le sait, en 2013, voulant voter le budget 2014, celui qui est actuellement en cours d'exécution, il y a eu la fameuse question des 60 milliards annoncés au profit des jeunes. On en est où ? Nous sommes à mi-chemin quand même. 60 milliards que le Gouvernement a annoncés ! Il nous avait été dit que ce n'était pas lisible de manière directe et que c'était une question transversale. Où est-ce qu'on en est aujourd'hui ? Et si cette question figure encore en première ligne pour 2015, je ne sais pas sur quelle base on va faire le point.

Je pense que, Monsieur le Président, le temps imparti est épuisé. Mais c'est dommage qu'au

lieu d'un débat réel, nous assistions à un simulacre.

M. le Président. Maintenant, nous passons aux non-inscrits qui sont au nombre de douze (12) et qui ont droit à 17 minutes. C'est toujours au prorata. Il y a un représentant. C'est le point commun de tous les groupes y compris les non-inscrits. Il y a toujours un représentant sauf pour certains. Vous avez la parole, monsieur Bani Samari.

M. Samari BANI. J'étais très loin de Porto-Novo lorsque j'ai appris qu'il y avait ce débat aujourd'hui. J'ai mis toutes les ressources nécessaires pour être présent parce que je voudrais d'abord remercier le Gouvernement. On nous a promis l'aménagement et le bitumage de la route Kandi - Ségbana, route la plus mauvaise du Bénin. Ségbana, le coin le plus éloigné de Cotonou. Malanville est plus proche de Cotonou que Ségbana parce que c'est sur une voie bitumée. Je voudrais ici attester du démarrage effectif des travaux d'aménagement et de bitumage de la route Kandi - Ségbana - Frontière Nigéria.

Applaudissez pour le Gouvernement !

(Applaudissements)

Par ailleurs, quand j'ai suivi avec beaucoup d'attention la présentation du ministre des finances, j'ai eu des points de satisfaction. Les points de satisfaction que j'ai eus, c'est d'abord en tout premier lieu la maîtrise du taux d'endettement de notre pays. Lorsque nous participons à des forums internationaux et qu'on parle des textes des pays et que vous êtes très endettés, il est difficile que vous leviez la tête. Mais je constate qu'au niveau du Bénin, le taux d'endettement est de l'ordre de 29% pour un chiffre de 38% au niveau de l'espace UEMOA. Pour cela, je constate donc avec plaisir que nous maîtrisons bien ce paramètre-là.

Au niveau des fonds de la Caisse nationale de sécurité sociale, là aussi, on peut se frotter les mains parce que d'année en année, il y a des

marges de l'ordre de 40 milliards de francs CFA. C'est très bien.

Toujours par rapport à cet aspect, le Fonds national de retraite qui est en déficit et le déficit annuel est de l'ordre de 20 milliards. J'ai des inquiétudes pour nous qui sommes proches de la retraite. Il faut que le ministre nous rassure. Est-ce que, lorsqu'on sera retraité, on aura régulièrement nos pensions ? C'est une préoccupation majeure mais il ne faut pas qu'on nous dise que, parce qu'on a dit qu'il y a des dispositions qu'on est en train de prendre, il ne faut pas que ces dispositions soient l'augmentation de l'âge de départ à la retraite. Ce n'est pas une solution de mon point de vue, parce que c'est très malséant d'avoir à discuter de postes avec ses enfants.

Pour ce qui concerne l'eau, on a parlé d'un certain nombre de pourcentages pour ce qui concerne l'eau et l'électricité. A ce niveau, je constate que ce qui est réservé pour 2017, puisqu'ils ont fait des projections, est de 8%, je ne sais pas comment la prévision de 2017 peut diminuer par rapport aux prévisions de l'année précédente, étant donné qu'il y a un taux d'accroissement de la population, les besoins vont grandissant. Je n'ai pas compris cela et j'aimerais qu'on m'explique un peu.

Je l'ai toujours dit et je le dirai toujours. Parakou est sur le fil du rasoir en ce qui concerne l'eau. Qu'est-ce qu'on fait pour Parakou ? Quelle est l'orientation ? Qu'est-ce que le Gouvernement prévoit pour Parakou ? Je tiens à mettre en garde. Les milliards de francs qu'on engloutira sur le barrage de l'Okpara n'apporteront rien du tout parce que le barrage de l'Okpara, la côte de calage du déversoir, on ne peut plus la changer. On ne peut pas augmenter la hauteur de la digue pour améliorer la hauteur tirant l'eau et augmenter la capacité de cette retenue. On parle de curage. Le curage, combien de millions de mètre cube d'eau de terre, vous allez enlever de la cuvette pour augmenter la capacité de ce barrage ? Attention ! Assemblée Nationale ! Gouvernement ! Tout le pays ! Parakou est sur le fil du rasoir.

Gouvernement, on veut savoir ce qui est prévu à court et à long terme pour ces grandes villes qui sont sur le socle et qu'on ne peut pas alimenter avec les ressources en eau souterraine. Ce n'est pas possible. Donc, je suis resté sur ma soif en ce qui concerne le secteur de l'eau, surtout pour nos grandes villes.

Djougou ! On nous parle toujours du barrage sur la Donga. C'est pour quand le barrage sur la Donga pour alimenter Djougou en eau ? On ne sait pas. Cela est un aspect, Monsieur le Président.

Maintenant, les points d'application de la situation globale, au troisième point « iii », on a parlé de modernisation de l'agriculture. Comment nous voulons moderniser cette agriculture-là ? Je vous ai dit que ce que nous avons fait jusqu'à présent en matière de maîtrise d'eau, on a fait des bassines d'eau et on a dit que c'est des barrages. Moi, j'ai fait. J'en ai honte aujourd'hui. Mais qu'est-ce que le Gouvernement prévoit en vision prospective en ce qui concerne la maîtrise de l'eau pour que notre agriculture ne soit pas dépendante des précipitations atmosphériques ? Qu'est-ce qu'on fait ? Du point de vue prospectif, il s'agit d'orientation. Qu'est-ce qu'on fait ? Je pose la question.

Qu'est-ce qu'on fait en matière de développement de la pisciculture ? Et qu'est-ce qu'on fait en matière d'amélioration du mode d'élevage, étant donné la multiplicité des conflits agriculteurs/éleveurs et la pression aujourd'hui qu'il y a sur nos terres ? Je n'ai pas vu cela dans la présentation. Je crois qu'il faut en tenir compte.

Je suis très mal à l'aise quand on fait les prévisions de production de coton. On nous fait des prévisions en l'air. Moi, je dis que c'est en l'air parce que cette année, on a un peu plus de 300.000 tonnes de coton graines. C'est bon. J'avais dit ici que les 310.000 tonnes que le Ministère de l'agriculture avait prévues, c'est raisonnable. On tend vers cela. Je le félicite parce que cette prévision est raisonnable. Mais aujourd'hui, on assiste à la mouille. Quand vous passez aux abords des usines, vous avez l'odeur de la pourriture des fibres. Lorsque les fibres pourrissent suite à la mouille, que seront les graines ? Il faut reconnaître honnêtement qu'on a un grand problème de maîtrise de la filière. Et on a parlé ici d'un atelier sur le coton, je crois, si ma mémoire est bonne. Il faudrait qu'on le fasse parce que coton, coton, coton, on est à 300.000 et quelques tonnes de coton graines qu'on n'a pas fini de gérer parce que moi, je viens de là-haut. C'est des camions encore partout. C'est de stocks. Je ne sais pas. Et est-ce que nous nous posons la question ? Est-ce qu'on a fait le bilan ? Quel est l'apport de ce coton-là au trésor public ? On fait des prêts. On fait ceci. On fait cela. Et finalement, on produit, on vend. Mais qu'est-ce que cela apporte ? On nous dit que cela apporte mais moi, je veux toucher cela du doigt. Il faut qu'on nous montre ce que cela apporte.

Donc, je suis d'accord avec les autres collègues. Si on dit coton, coton, coton là, il faut qu'on revoie notre copie.

Et c'est dans ce contexte que quelqu'un a dit ici qu'on n'a pas fini d'évacuer le coton. Et j'ajoute, on n'a même pas fini de payer les cotonculteurs. Chez moi, à Ségbana, les fonds coton qui ont été mis en place, c'est de l'ordre de 35% du total. Nous sommes le 30 juin où normalement, on ne doit plus semer du coton dans ces régions-là. C'est autour de 35%. Certaines communes ont reçu près de 99% de leurs fonds coton. Je me demande comment on fait pour qu'il en soit ainsi. Méfions-nous ! Faisons attention ! Personne n'est contre le fait qu'on produise le coton. Personne ne veut que le Bénin soit pauvre. On veut bien que l'argent vienne à notre trésor public pour améliorer notre vie. Mais on dit 400.000 tonnes, 500.000 tonnes, alors que nous avons 300.000 tonnes et on ne maîtrise même pas tous les paramètres.

Je voudrais, par rapport à cette question, parler de la promotion de nouvelles filières. Il n'y a pas un débat ici relatif à l'agriculture où on ne nous parle de promotion de nouvelles filières. Mais c'est quand ? Qu'est-ce que le Gouvernement est en train de prévoir par rapport à cela ? Cela reste jusqu'à présent sous forme de phraséologie et de vœux pieux. Mais on ne s'en sortira pas, tant que le système continue d'être ce qu'il est et que celui qui doit produire le vivrier doit payer au comptant son engrais et celui qui fait le coton, on lui fait le crédit sur l'engrais. Qu'est-ce que vous voulez ? Le producteur ne peut pas payer au comptant sa production. C'est difficile. Donc, cette affaire de promotion de nouvelles filières, c'est capital pour notre pays ! On ne peut pas s'accrocher seulement au coton. Encore que là où on fait régulièrement le coton, la désertification frappe à la porte. C'est pour cela que je dis que si on met tous ces paramètres en jeu pour voir quelle plus value le coton apporte, c'est compliqué. Je voudrais aussi parler de la protection de l'environnement. L'expression est sortie dans la présentation du ministre et le collègue El hadj Issa en a parlé. Monsieur le Président ! Qu'est ce qu'on fait aujourd'hui ? Qu'est que le Gouvernement prévoit pour arrêter le déboisement systématique, la destruction sauvage de nos forêts ? On n'a pas vu cela dans la présentation ? Qu'est-ce qu'on fait, on dit protection de l'environnement et on reste muet sur tout. Non ! Nous voulons avoir du concret par rapport à cela ! Parce qu'un arbre de cent ans qui a été détruit aujourd'hui, parce qu'on peut exporter le bois vers la Chine, on détruit aujourd'hui cet arbre vraiment, de façon banale. Cela doit être une préoccupation ? Et qu'est ce

que nous Gouvernement nous prévoyons pour arrêter tout cela ? On nous traitera de quelqu'un qui dit toujours, qui répète la même chose tout le temps, mais si nous voulons faire des choses pour avancer, on est obligé de répéter ! Deux mille, cent ans, mon cher, vous blaguez ! Donc, c'était mes grandes préoccupations ; je ne sais pas si le collègue Yorou est parti, sinon je voudrais me satisfaire de son intervention aujourd'hui, parce que hier, ce n'était pas ça. Parce que hier, on a dit que j'ai été cherché les cotons de repousse pour dire qu'il y avait helicoverpa. Mais aujourd'hui cela a changé ; c'est très bien !

M. le Président. Merci beaucoup cher collègue ! Dans ce cas précis, je peux dire qu'il vaut mieux être député non inscrit que inscrit ! Vous avez eu pour vous seul, 17 minutes et les députés inscrits ont eu moins de 03, 04 minutes chacun. Comme quoi il faut savoir profiter des opportunités.

Bien ! Chers collègues députés et messieurs les ministres, nous tendons vers la fin de cet exercice, certains collègues ont estimé que malgré le grand débat qui a eu sur la procédure, que ce n'était pas bon et qu'il n'y avait pas beaucoup de gens dans la salle. Malheureusement ce n'est pas le Président qui peut malgré toute sa bonne volonté faire venir les députés dans la salle. Chacun de nous doit porter un intérêt particulier à tous les débats que nous faisons ici, puisque nous avons été élus par le peuple pour cela. La faute ne revient pas au Président de l'Assemblée Nationale d'avoir une salle quasiment vide ! Nous sommes moins de 25 députés pour participer... Actuellement c'est encore moins, j'avais eu à compter 25 au début du débat. Depuis lors, vous avez dû voir qu'il y a des rangées qui sont complètement vides et donc c'est nettement moins de 20. Malheureusement, le Président de l'Assemblée ne peut rien, c'est ainsi fait ; alors y compris pour ce débat d'orientation budgétaire que nous avons réclamé depuis des années à cor et à cris. Rien que pour cela, nous nous devons de faire ce débat ; rien que pour cela, nous nous devons de venir. Mais beaucoup ne sont pas venus et ceux qui ont voulu arriver, sont venus pour autre chose et sont repartis. Ceux qui ont quand même posé des actes quelque peu positifs, ont posé quelques questions et sont repartis sans attendre des réponses ou des synthèses ! Alors vous voyez que nous avons du pain sur la planche ? Nous avons beaucoup de morceaux de pain sur la planche. Mais ce n'est pas bien grave que nous avons pu quand même réaliser l'exercice ! Même s'il n'est pas tout à fait parfait. Tout est perfectible bien entendu, aussi bien par rapport à

la procédure que par rapport au contenu. Nous avons déjà dit que c'est la toute première fois que nous le faisons cet exercice, cela veut dire que les années à venir, nous allons l'améliorer, cela d'autant plus que, il ne dépend que de nous ! C'est nous qui faisons les lois et c'est une loi qui l'a prévu et manquant d'expériences en la matière, nous n'avons pas eu suffisamment de vigilance et d'éléments de base pour prévoir tous les éléments ou toutes des dispositions qui s'imposent à la matière. Nous avons également la possibilité de relire notre Règlement Intérieur, ce qui est en train d'être fait. Donc la période est bien choisie, nous allons pouvoir en tenir compte pour que les différents aspects concernant les communications ou les autres dossiers soient définis en tenant compte de ce que nous souhaitons. En tous les cas, vous nous avez présenté ledit document, et je voudrais rappeler les différents volets de votre présentation, qui fut une présentation tout à fait claire et nette, que beaucoup de nos collègues ont appréciée. C'est un point positif qu'il faut souligner.

Dans une première partie, je voudrais le rappeler, à l'intention de ceux qui arrivent tout fraîchement dans la salle, vous avez fait l'état des lieux en décrivant la situation économique et financière sur la période 2011-2014 et dans une deuxième partie, vous avez vous avez fait des projections à la fois économiques et financières, notamment sur la période 2015-2017 et c'est là où vous avez véritablement souligné les orientations économiques et budgétaires proposées par le Gouvernement ; vous avez notamment parlé des perspectives de croissance, vous avez parlé des orientations économiques du Budget Général de l'Etat en insistant particulièrement sur les critères d'éligibilité des projets au PIP. J'insiste là-dessus, parce que cela me paraît essentiel. Beaucoup de collègues sont revenus là-dessus. Les critères d'éligibilité ; vous en avez fait un point particulier et je pense que vous avez raison. Les députés l'ont souvent dit quand le Gouvernement amène les projets ici et nous demande d'autoriser la ratification des Accords, nous sommes souvent perdus par rapport à la justesse des choix du Gouvernement. Parce que quand il s'agit d'aménager des routes, on voit certaines routes qui sont élues pour être aménagées, d'autres qui ne sont pas moins importantes, ne sont pas désignées. Quand on parle d'aménagement de certaines pistes ou de certaines rues en milieu urbain, le pavage etc. Vous voyez certaines localités purement rurales qui commencent à peine à émerger, le Gouvernement choisit de paver les routes dans ces localités pendant que de vieilles villes qui méritent d'être boostées ne bénéficient d'aucun projet de pavage et cela, à travers un, deux, trois, plusieurs projets de pavage. Alors, on se dit, quels sont les critères !

C'est pour cela que, vous avez dans les projections, il faut que nous insistions sur les critères d'éligibilité des projets au PIP et vous avez fort justement fait cela. Vous avez également parlé des perspectives des projections au plan financier, au niveau des finances publiques et vous avez insisté dans ce cadre sur les opérations financières de l'Etat, sur les finances locales, sur la contribution de l'Etat aux établissements publics etc. Donc, vous avez ouvert une page assez grande et il est revenu aux collègues d'apporter leurs contributions, parce que, en réalité, il s'agit de questions, mais aussi et surtout de contribution des députés pour que le Gouvernement au moment d'arrêter définitivement ses choix budgétaires, puisse le faire. Qu'il s'agit des choix pluriannuels que des choix annuels. Puisque, ce que nous reprochons au Gouvernement depuis quelques années, c'est de venir avec des choix budgétaires sans qu'il y ait eu, une concertation avec les représentants du peuple que nous sommes. Et l'exercice que nous venons de faire est venu pour combler cette lacune. Donc, beaucoup de collègues ont émis quelques interrogations, quelques préoccupations et ont également fait des propositions ! Je vous voudrais en citer quelques unes. D'abord dans le domaine économique, au plan agricole, des questions ont été posées par rapport aux réalités ? A la réalité même des chiffres, statistiques. Le dernier intervenant est revenu longuement là-dessus, donc beaucoup ont parlé de la production du coton et de l'évaluation qu'il faille en faire et de l'utilité de la pertinence des efforts qui sont faits dans ce domaine par rapport à d'autres domaines, à d'autres produits qui sont quasiment négligés ; je veux parler notamment de quelques cultures de rente, le palmier à huile, le café et cacao qui comment à se faire avec les efforts individuels mais de façon précise, qu'est que l'on fait de la diversification des filières agricoles dont on parle depuis plusieurs années. Ce n'est pas seulement à la sixième législature ! On en a parlé à la cinquième législature, on en a parlé à la quatrième, à la troisième à la seconde législature, je me souviens, déjà de 95 à 99, deuxième législature, on en parlait déjà et il me semble que déjà des fonds importants ont toujours été dégagés pour cette diversification des filières agricoles, mais on ne voit pas les résultats. Je pense que les collègues ont eu raison d'en parler au niveau du secteur agricole. Au niveau toujours du secteur agricole, on parle de la modernisation, certains collègues ont parlé de la maîtrise de l'eau. Le Gouvernement en a souvent parlé, d'autres ont parlé disons de la réduction de la pénibilité dans le travail agricole et tout cela paraît important. Je pense qu'il y a un élément important sur lequel les collègues ont insisté, c'est l'emploi des jeunes. Cela n'est pas ressorti

clairement, mais je pense qu'il faudrait que le Gouvernement en tienne compte pour finaliser le document qu'il vient de nous présenter. Et il y a un aspect qui n'est pas négligeable non plus ! C'est la politique des salaires. Il y a quelques chiffres qui sont ressorties, vous les avez présentées, cela a inquiété quelque uns de nos collègues, je pense que cela mérite que vous revoyez ça pour que les choix à faire tiennent compte des réalités et des préoccupations des uns et des autres. Je pense que de tout cela, il faut tenir compte, mais il faut surtout tenir compte des propositions qui ont été faites également par rapport à la démarche, à la procédure et au contenu. Des propositions concrètes ont été faites pour améliorer cet exercice que nous sommes en train de faire pour la première fois. Il faut améliorer l'exercice a dit un de nos collègues, en l'occurrence le président Laourou, l'améliorer en renforçant nos capacités pour que nos contributions soient de qualité. Puisque ce n'est pas seulement le Gouvernement, il faut également que nous qui voulons débattre des questions budgétaires, nous puissions apporter des contributions, mais nous ne pouvons pas les faire si nous n'avons pas les capacités adéquates et un collègue à fort justement fait des propositions en la matière. Il a également fait des propositions par rapport à la procédure. Vous avez suivi le long débat que nous avons eu. Nous ne pouvons pas dire qu'un camp a eu raison sur l'autre, c'est toujours dans le souci de faire bien, mais nous sommes obligés de nous baser sur les textes; c'est pour cela que le débat a été tranché dans ce sens. Les textes sont muets, nous allons probablement les années à venir les améliorer pour en tenir compte, afin que le débat ait véritablement un intérêt pour les uns et pour les autres.

S'agissant disons des projets, j'ai parlé des critères d'éligibilité mais je voudrais surtout insister sur ce que cela pourra permettre, à savoir la répartition régionale équilibrée de ces projets. Vous avez entendu certains collègues intervenir de façon précise et détaillée ; mais c'est parce que c'est des préoccupations qu'ils ont toujours eues et qui n'ont jamais eu de satisfaction jusque-là. Donc, ils profitent de tous les débats pour émettre ces préoccupations. Ceci est valable pour tous les types de projet, cela est important. Mais, après cet exercice-là, la question qui nous vient à l'esprit, c'est à quoi cela va servir véritablement au niveau du Gouvernement ? Pour que cela serve réellement, il faut que les contributions des uns et des autres puissent être prises en compte. Il faudrait que les choix budgétaires annuels puissent tenir compte véritablement des orientations budgétaires et nous le souhaitons vivement, des contributions et des vœux émis par les députés. Cela permet d'assurer une certaine

cohérence comme l'a dit quelqu'un au niveau de la démarche, au niveau du contenu, il est important que réellement vous puissiez tenir compte de cela. Voilà ce que l'on peut dire par rapport à ce débat. Donc, encore une fois pour rassurer les collègues et rassurer également le Gouvernement, c'est une démarche qui est pertinente, c'est un exercice qui est très utile, cela permet de mettre en cohérence à la fois nos projections et les actions mises en œuvre, mais surtout le dernier souhait que je voudrais émettre, c'est que une fois que le budget est arrêté, parlant des budgets annuels, de grâce ; que dans la mise en œuvre, ce soit les actions arrêtées et les projets établis et votés par les députés qui soient véritablement mis en œuvre. Parce que nous observons et nous sommes obligés de le dire que parfois, on s'écarte quelque peu de ce qui est voté par les députés et cela nous met parfois mal à l'aise, parce que beaucoup de collègues viennent nous dire, nous n'avions pas prévu ça et c'est ça qui est fait. Donc si nous estimons qu'il faille voter des budgets, il faut qu'une fois que ce ou ces budgets sont votés, il faut pouvoir les respecter dans la mise en œuvre. Et si aujourd'hui nous passons à une étape supérieure en faisant des projections sur trois ans, il est vivement souhaité et souhaitable que ces projections soient respectées. Cela favorise la cohérence de l'ensemble et la cohérence par rapport à ce qui est prévu, la cohérence de ce qui est réalisé par rapport à ce qui est prévu etc... Et je pense que c'est tout le monde qui sera gagnant, à commencer par le peuple. Voilà ce que je voudrais dire, chers collègues députés, c'est un premier exercice, nous allons prendre l'engagement de l'améliorer les années à venir. En tout cas pour ceux qui seront là. Si nous sommes là, nous allons y contribuer également. Merci beaucoup.

Malheureusement, je ne pourrai pas vous donner la parole pour répondre, mais vous avez au moins noté les contributions des collègues. Elles sont très riches, elles sont très importantes, donc veuillez bien en tenir compte pour la suite, surtout l'établissement définitif des choix budgétaires.

Ceci étant dit, je pense qu'on a fini avec le point à l'ordre du jour et avant que vous ne partiez, chers collègues, je voudrais conformément aux dispositions de l'article 42 du Règlement Intérieur, vous indiquer la suite de la programmation des plénières. Nous sommes à une dizaine de jours de la fin de la session ordinaire, celle qui est en cours, et il nous faut essayer d'examiner et d'adopter certains dossiers qui sont en instance. Par conséquent, nous allons au cours de cette semaine, programmer certaines plénières. Le mardi, c'est à dire demain mardi 1^{er} juillet 2014, nous avons deux projets de loi

portant autorisation de ratification. Il y a un projet de loi portant autorisation de ratification de l'Accord de financement avec la Banque Mondiale dans le cadre du centre d'excellence d'enseignement supérieur en Afrique et le deuxième projet ; en réalité, il s'agit d'un rapport de la commission des lois sur la proposition de modalités de désignation des représentants de l'Assemblée Nationale au sein de la commission béninoise des droits de l'homme. Le Bénin qui a été l'un des pionniers dans ce domaine, n'a plus de commission de droit de l'homme depuis fort longtemps, parce que, entre temps les dispositions internationales ont changé, il a fallu que le Parlement béninois vote une nouvelle loi et il s'agit maintenant de mettre en place cette commission. Donc nous y travaillons. Nous avons affecté le dossier à la commission des lois qui va présenter demain le rapport qu'elle a élaboré à ce sujet pour désigner nos représentants.

Le jeudi, c'est une journée consacrée aux questions au Gouvernement. Nous allons traiter d'une question d'actualité relative au dossier d'acquisition d'engins et matériels de manutention au profit de la SOBEMAP. Il s'agit d'une question d'actualité et une question d'actualité est périssable. C'est dans le contexte que cela se discute, deux mois après, c'est terminé, on n'en parle plus. Donc nous essayons de tenir compte de cet aspect-là. Il y aura deux autres questions orales et relatives à l'aménagement des berges lagunaires et aux problèmes liés au développement de la pêche maritime artisanale et industrielle au Bénin.

Le vendredi prochain, c'est-à-dire le 04 juillet 2014, nous allons examiner la proposition de loi relative à la radio diffusion numérique en République du Bénin. Je pense que c'est une proposition qui a été étudiée par la commission chargée du plan, de l'équipement et de la production qui a déposé son rapport. Le rapport est déjà distribué, les rapports des différents dossiers que je viens d'indiquer, sont également déjà distribués aux députés. Donc vous voudrez bien les prendre et les étudier pour que nous puissions pendant la semaine-là essayer d'accomplir un certain nombre de tâches essentielles.

J'ai parlé du lundi, du mardi, du jeudi et du vendredi, mais il y a également le mercredi. C'est vrai que le mercredi est une journée qui est réservée aux députés qui vont sur le terrain, qui reçoivent leurs électeurs, leurs mandants, mais je viens de recevoir une lettre et comme la lettre m'est parvenue pendant qu'on est en plénière, je voudrais vous la lire à toutes fins utiles. C'est une lettre adressée à Monsieur le Président de

l'Assemblée Nationale. Objet, invitation à la cérémonie de prestation de serment des membres de la Commission Electorale Nationale Autonome (CENA). C'est adressé par le Président de la Cour Constitutionnelle.

Monsieur le Président. Sous entendu Président de l'Assemblée Nationale.

(Donne lecture de la lettre du Président de la Cour Constitutionnelle invitant le Président de l'Assemblée Nationale à prendre part à la cérémonie de prestation de serment et d'installation des membres de la Commission Electorale Nationale Autonome (CENA) qui aura lieu de mercredi 02 juillet 2014 à 09h30mn au siège de la Cour Constitutionnelle).

C'est une lettre qui est adressée au Président sous entendu l'institution parlementaire dont nous assurons la direction. Copie sera donnée à tous les membres du Bureau et tous les collègues qui souhaitent participer à cette cérémonie sont, du moins je l'espère, les bienvenus. Voilà ce que je voulais apporter comme information et encore une fois merci, pour avoir participé à cet exercice inédit et qui est encore une fois perfectible. Nous allons prendre les dispositions dans ce sens-là. Je vous remercie de votre attention et je vous souhaite une bonne soirée.

La séance est levée.

(La séance est levée à 18h 13mn).

* * *

* *

*

Porto-Novo, le 30 juin 2014

Le Secrétaire de séance,

André Akambi OKOUNLOLA-BIAOU.-

Le Président de séance,

Professeur Mathurin Coffi NAGO.-